Neuchâtel — N° 254 (8 pages) Un numéro 15 centimes Mardi 30 octobre 1951

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	28.—	14.20	7.20	2.50
ÉTRANGER:	47.—	24.—	13.50	4.75

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

213me année — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE — Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

21 c. *le millimètre*, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 c., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 46 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 46 c. (de nuit 57 c.), Mortuaires 28 c.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : *Annonces Suisses S. A.*, agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

APRÈS LE SCRUTIN FÉDÉRAL DE DIMANCHE

Equilibre des forces entre les trois grands partis au nouveau Conseil national

Alors que les radicaux perdent un siège, les conservateurs en gagnent quatre et les socialistes un

BERNE, 29. — Le nouveau Conseil national élu les 27 et 28 octobre 1951 est ainsi composé :

Radicaux 51 (perte 1).
Socialistes 49 (gain 1).
Conservateurs 48 (gain 4).
Paysans 23 (gain 2).
Indépendants 10 (gain 3).
Libéraux 5 (perte 2).
Popistes 5 (perte 1).
Démocrates 4 (perte 1).
Parti évangélique 1 (sans changement).
Libéraux-socialistes (monnaie franche) 0 (perte 2).

Réflexions sur le scrutin de dimanche

Notre correspondant de Berne nous téléphone :

C'est à 19 h. 40 seulement qu'on a connu la répartition des sièges pour le canton de Berne, le plus important des vingt-cinq arrondissements électoraux puisqu'il envoie sous la coupole trente-trois députés. On sait donc maintenant comment sera composé le Conseil national pour la trente-quatrième législature.

Les radicaux restent numériquement les plus forts, mais leur avance se réduit sensiblement d'abord sur les socialistes, ensuite sur les catholiques-conservateurs qui sont les gagnants de la journée avec quatre sièges nouveaux. A bonne distance suivent les agrariens, augmentés eux aussi de deux unités, puis les indépendants qui occuperont dix fauteuils au lieu de sept précédemment ou de neuf si l'on tient compte des deux apôtres de la monnaie franche qui avaient rallié leur groupe, mais qui, fort heureusement, ne reviendront pas sous la coupole.

Les petits groupes sont sensiblement touchés. Tandis qu'on voit peu à peu s'équilibrer les forces des trois grands partis, les partis mineurs s'effritent. Les libéraux ne seront plus que cinq et cela peut paraître curieux lorsqu'on considère que les indépendants de M. Duttweiler, qui poussent encore plus l'opposition à la contrainte étatique dans le domaine économique, gardent leurs entrées en Suisse allemande.

On s'étonnera peut-être aussi de retrouver cinq communistes au Conseil national, alors que les élections cantonales et communales avaient partout annoncé une décadence beaucoup plus rapide. Il ne faut pas oublier toutefois qu'en 1947, les extrémistes avaient manqué de très peu un second siège à Zurich et à Bâle-Ville, de sorte qu'ils ont pu perdre là 35 % ou même 45 % de leurs effectifs tout en gardant leurs positions. A Zurich d'ailleurs, il s'en est fallu d'une centaine de bulletins pour que M. Woog ne revienne plus à Berne. Il n'en reste pas moins que la politique menée par le parti du travail aurait mérité une autre correction, celle que les Vaudois furent seuls à lui donner.

Enfin, et ce sera notre dernière observation, il faut signaler, pour la déplorer une fois de plus, l'abstention particulièrement forte en Suisse romande, Fribourg excepté. La position de la minorité ne s'en trouvera pas renforcée et cela est un point sur lequel il sera un jour intéressant de revenir.

G. P.

VAUD (16 sièges)

Les popistes perdent deux sièges

LAUSANNE, 29. — Une première répartition des sièges pour les élections au Conseil national donne 7 mandats aux radicaux, 4 aux socialistes, 2 aux libéraux, 1 au parti ouvrier et populaire, 1 au parti chrétien-social, 1 au parti agrarien et indépendant.

Ainsi donc, le parti radical-démocratique gagne 1 siège. Le parti ouvrier et populaire (P.O.P.) en perd 2 et le parti libéral 1. Ces trois sièges sont gagnés respectivement par les radicaux, les socialistes, qui passent de 3 à 4, et le parti chrétien-social qui se présentait pour la première fois au Conseil national.

Voici le total des suffrages : radicaux 342,180 ; socialistes 194,903 ; libéraux 144,537 ; popistes 94,717 ; parti paysan et indépendant 85,583 ; chrétiens-sociaux 44,102.

Voici les noms des seize élus :

Parti radical-démocratique : MM. Paul Chaudet, Ernest Pidoux, Robert Piot, conseillers nationaux sortants, Jean Peitrequin, syndic de Lausanne, Jules Grandjean, Henri Badoux, Michel Jaccard, nouveaux.

Parti libéral-démocratique : MM. Lucien Rubattel, François Devenoge, sortants.

Parti socialiste : MM. Pierre Graber, Paul Perrin, Richard Bringolf, sortants, Charles Sollberger, nouveau.

Parti ouvrier et populaire : Dr Jeanneret, sortant.

Parti agrarien : M. Samuel Roulet, sortant.

Parti chrétien-social : M. Paul Frainier, nouveau.

Sur 115,000 électeurs inscrits, 52,616 se sont rendus aux urnes.

L'affaiblissement des popistes et des libéraux vaudois

Notre correspondant de Lausanne nous téléphone :

C'est seulement à la fin de la journée de lundi qu'il a été possible de connaître les résultats définitifs des élections vaudoises pour le Conseil national. Divers ordres de faits caractérisent le scrutin. La majorité des citoyens a déserté les urnes. Le pourcentage des votants est, en effet, de 48 % seulement.

Du point de vue du panorama politique, on enregistre un affaiblissement des deux ailes. A l'extrême-gauche, il confine à la catastrophe. De trois qu'ils étaient sous la coupole, les popistes vaudois seront dorénavant représentés par le seul docteur Jeanneret. Ses deux anciens collègues, MM. Forel et Muret, ont été battus.

B. V.

(Lire la suite en 6me page)

LES TRAMS SUISSES ONT 65 ANS

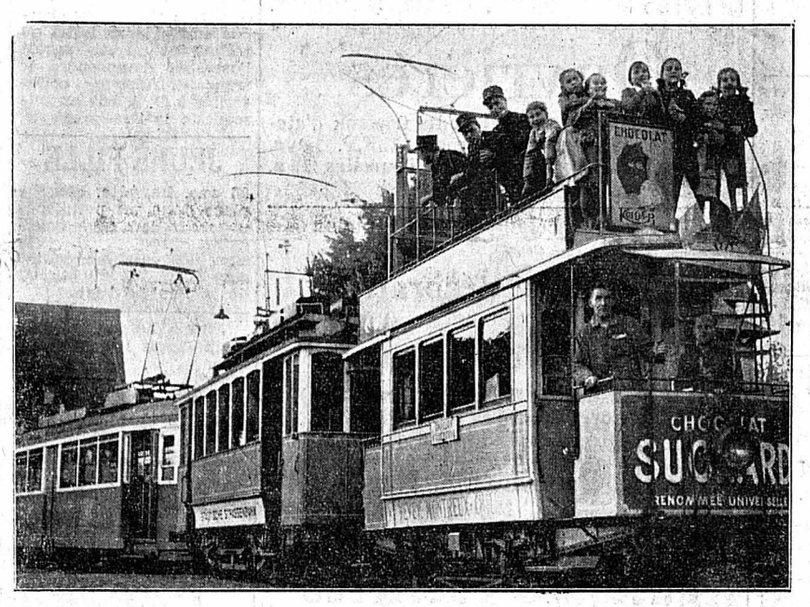

On fête cette année le 65me anniversaire de l'apparition des trams en Suisse, sur la ligne Vevey-Montreux-Chillon. Cette photographie nous montre, à droite, une voiture datant de 1887, la première qui fut mise en circulation. Au milieu, un tram de 1900, et à gauche, une motrice moderne.

APRÈS LA VICTOIRE DES CONSERVATEURS

Le nouveau cabinet Churchill reprend le problème des pétroles

Une mission extraordinaire serait envoyée à Téhéran pour rouvrir les négociations

LONDRES, 29 (Reuter). — Le ministre des affaires étrangères, M. Eden, a invité l'ambassadeur britannique en Perse, sir Francis Shepherd, à venir immédiatement à Londres pour des pourparlers sur le conflit pétrolier persan.

M. Eden enverra-t-il une mission à Téhéran ?

LONDRES, 29 (A.F.P.). — Selon des informations dont fait état le journal conservateur « Evening News », M. Churchill et M. Eden songeraient à envoyer une nouvelle mission extraordinaire à Téhéran pour rouvrir les négociations avec le gouvernement persan sur les pétroles d'Abadan. Le marquis de Salisbury pourrait être chargé de présider cette mission.

Aucune décision ne peut cependant être prise à ce sujet tant que ne seront pas connus les résultats des entretiens que M. Mossadegh a eus au cours des derniers jours avec les hommes d'Etat américains.

La majorité conservatrice réduite à 18 sièges

LONDRES, 29 (A.F.P.). — Le résultat du scrutin pour les Western Isles a été connu lundi soir. Les travaillistes conservent leur siège et la majorité absolue des conservateurs est ainsi réduite à 18 sièges.

(Lire la suite en dernières dépêches.)

J'ECOUTE...

Pan... ! sur la présidence

Que penser de l'aventure du professeur Otto Hahn, de Goettingen, titulaire du prix Nobel 1944 pour la chimie ? Et de l'étudiant qui vient de le blesser de plusieurs coups de revolver ?

On ne s'avise jamais de tout.

Le professeur avait accepté la présidence d'une société scientifique. Peut-être même, poussé par l'ambition, tout savant qu'il fût, s'y était-il doucement laissé porter. On ne sait jamais.

Mais pouvait-il s'imaginer que pareil honneur dissimulât un noir guet-apens ! C'est bien au président, en effet, qu'en voulait l'étudiant. Une histoire de mémoires et de messages envoyés en vrac à la haute société scientifique, qui en avait fait fi.

D'où bouillonnante colère chez l'étudiant et pan ! sur le président.

L'aventure mérite réflexion. Les présidents de ceci, les présidents de cela foisonnent, chez nous aussi.

Présider n'est, donc, pas tout honneur. Présider est charge, de plus. Peu y songent. Aux risques, encore moins.

L'éclair d'un revolver remet le risque en lumière.

Assurément, ce risque-là n'est point commun. Mais il en est pas mal d'autres. En outre, présider n'est pas une sinécure. Ingrats, trop souvent, sont ceux que l'on préside.

Ne croyez pas, pourtant, que ce serait petite affaire, si nous avions une grève de présidents. Les coups de revolver de l'étudiant de Goettingen pourraient y pousser.

Las ! plus de présidents... Alors qu'un citoyen sur trois, de mauvaises langues le prétendent, peut se flatter, dans notre pays, de s'entendre appeler, grand comme le bras, Monsieur le président !

Une grève ; comme en France, une grève de professeurs. Ou encore, une grève du zèle, comme chez les douaniers.

On en frémit. Car, tout modeste que soit la charge, prise au sérieux par un président consciencieux, elle contribue bien, elle aussi, à faire que le monde tourne un peu plus rond.

Eh oui ! sans blague !

Le tout est, là aussi, de savoir faire le jeu.

Et le jeu peut coûter cher à celui qui le fait.

On le voit bien.

FRANCHOMME.

Le triste destin de la reine Marie-Amélie de Portugal

Tragique destin que celui de Marie-Amélie de Portugal, qui vient de mourir dans son château de Bellevue, près de Versailles, à l'âge de 81 ans, parmi les souvenirs d'une vie où les heures glorieuses furent compensées par beaucoup d'autres, amères. Marie-Amélie fut d'abord une princesse de France ; elle était une arrière-petite-fille du roi Louis-Philippe ; la petite-fille du prince héritier Ferdinand d'Orléans ; la fille ainée de Philippe, comte de Paris, que les royalistes appelèrent Philippe VII, bien qu'il n'eût jamais régné ; la sœur du prétendant Philippe VIII, duc d'Orléans, mort à Palerme en 1926, et d'Isabelle, duchesse de Guise, mère de l'actuel comte de Paris.

En 1886, Marie-Amélie épousait, à Lisbonne, le prince Carlos de Bragance, fils du roi Luis 1er. Mais, les fêtes données en l'honneur de ses fiançailles, avaient revêtu un tel éclat que les républicains en prirent ombrage et firent voter, par le parlement français, la loi d'exil frappant tous les représentants du trône, à moins qu'ils ne fissent acte de renonciation à leurs droits. Cette loi devait demeurer en vigueur soixante-quatre ans, soit de 1886 à 1950, année où l'Assemblée nationale française se décida enfin, à l'abroger.

La mort du roi Luis 1er, survenue en 1889, fit du prince Carlos et de Marie-Amélie les souverains du Portugal. Ce pays était alors déjà travaillé par une agitation républicaine, axée sur les mouvements de gauche et sur la franc-maçonnerie. Le premier ministre Joao Franco s'efforça de réprimer l'activité des adversaires de la monarchie. Mais, en 1908, le roi Carlos et le prince héritier Luis Felipe, traversant Lisbonne en voiture, étaient abattus ; le second fils des souverains portugais, le prince Manoël, âgé de dix-neuf ans, échappa de justesse à un sort tragique.

(Lire la suite en 6me page)

Mesures antibritanniques au Caire

Des commerçants du Caire ont enlevé de leurs façades les enseignes en langue anglaise et les ont remplacées par des panneaux en langue arabe.

Séance extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois

Divers projets gouvernementaux d'importance secondaire sont adoptés - Acceptation également de deux motions : l'une relative à l'extension de l'aide à la vieillesse et l'autre à l'octroi d'allocations de renchérissement aux pensionnés de l'Etat

Le Grand Conseil s'est réuni hier après-midi en session extraordinaire. On entend la lecture des lettres habituelles. L'une, d'un ton violent, met en cause l'autorité communale de Neuchâtel à propos des expulsions au quartier du Mail. Elle est renvoyée à la commission des pétitions. Quatre interpellations sont déposées : nous en donnons le texte plus loin. M. **André Petitpierre** (lib.) souhaite que le Conseil d'Etat dépose bientôt un rapport sur l'exercice des droits politiques ainsi que l'ont demandé des motions acceptées par le Grand Conseil. Ainsi on pourrait déjà introduire le cumul aux élections communales de 1952. M. **Barrelet**, conseiller d'Etat, répond d'une façon qui satisfait le préopinant.

Divers projets de loi

On passe à l'ordre du jour. Le rapport à l'appui d'un projet de loi portant revision de la loi concernant l'introduction du code civil suisse vient en discussion.

M. **André Petitpierre** (lib.) propose un léger amendement. Il doit être entendu qu'à côté des officiers de l'état civil désormais compétents pour dresser l'acte de reconnaissance d'un enfant naturel, les notaires continuent à l'être.

M. **O. Guinand** (rad.) remarque que le groupe radical est du même avis. Le texte était déjà précis, note M. **Leuba**, conseiller d'Etat, mais celui-ci ne s'oppose pas à l'amendement qui est adopté sans opposition de même que l'ensemble du projet de loi.

M. **Favre** (rad.) apporte son adhésion au rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la reproduction par microfilm-photographie des registres de familles.

A une demande de M. **Meyer** (p.p.n.), M. **Leuba** répond que l'opération sera d'abord longue et coûteuse au début. Mais lorsque l'Etat aura la copie, le travail sera fait pour un certain temps. Le projet est adopté.

L'aérodrome des Montagnes neuchâteloises

Nous avons donné connaissance déjà de la teneur de ce projet. La subvention cantonale doit s'élever au maximum à 145,300 fr.. M. **Favre-Bulle** (rad.) rompt une lance, au nom de son groupe, en faveur de ce projet. On espère cette fois qu'il trouvera grâce devant le peuple. L'aérodrome est modeste, mais d'une incontestable utilité pour les Montagnes neuchâteloises.

M. **Ponnaz** (p.p.n.) évoque les négociations intervenues entre les deux grandes communes pour aboutir à un projet auquel le Conseil d'Etat a bien voulu donner son appui. Il expose en détail les raisons d'être de cet aérodrome.

M. **G. Schelling** (soc.) rappelle que le projet de 1948 repoussé par le peuple était de 2 millions. Celui présenté maintenant s'élève à un demi-million dont le 30 % subventionné par l'Etat. Incontestablement, le premier projet était l'idéal. Mais il fallait tenir compte des réalités. De plus, en 1948, la question des terrains n'était pas tout à fait résolue. Elle l'est aujourd'hui grâce aux acquisitions de la commune de la Chaux-de-Fonds.

M. **Tell Jacot** (lib.) apporte l'adhésion du groupe libéral.

M. **J. Steiger** (pop.) annonce que les popistes voteront également le projet, plus viable que celui de 1948 puisqu'il y a eu des ententes préalables. Le projet est adopté.

Forêts et domaines

Il en va de même de ceux concernant l'acquisition du domaine agricole du Saut-du-Doubs, de la forêt « Chez Berger », territoire communal de la Chaux-de-Fonds, et du domaine des Brenetets, même territoire.

Mais auparavant M. **Tell Jacot** (lib.) fait une réserve importante sur la tendance de ces projets : on en vient à une sorte de nationalisation de nos forêts et le groupe libéral se réserve de demander plus tard une revision de la loi forestière de 1917 pour empêcher cette tendance de se manifester davantage.

Cette nationalisation réjouit au contraire M. **A. Corswant** (pop.) qui engage une controverse avec M. Girard (lib.) sur la hausse du prix du bois.

M. **Guye** (soc.) est partisan de l'achat de forêts, mais point de domaines.

L'Etat a toujours la même ligne de conduite, répond M. **Barrelet**, chef du département de l'agriculture, mais les cas sont différents. Les termes de M. Jacot, en ce qui concerne ces cas, ont été un peu audacieux. Les forêts détruites par les travaux du Châtelot doivent être reconstituées. Il s'agit donc d'une région et non pas d'une doctrine générale. Par ailleurs, à une remarque de M. Girard, M. Barrelet peut répondre que la convention suisse concernant la limitation de la hausse des prix des bois sera respectée par l'Etat et les communes, bien que l'une ou l'autre de celles-ci se soient fait parfois tirer l'oreille.

Le rôle de l'Etat, qui n'est en concurrence avec personne est en fin de compte de procéder à des regroupements nécessaires.

~~~

On passe à une revision de détail de la loi sur la formation professionnelle. La contribution des communes ne pourra pas excéder la somme de 20 fr. par heure de cours annuel et par apprenti. M. **Schenkel** (rad.) voudrait qu'on fixât un montant plus élevé. Les communes ne seraient pas d'accord, souligne un de leurs porte-parole. On ne saurait compromettre leur équilibre financier, ajoute M. **Humbert**, chef du Département de l'industrie. Le projet est voté dans la teneur proposée.

L'abrogation du décret concernant le versement de secours aux personnes tombées dans la gêne par suite de la guerre est admise aussi sans opposition.

Usage des cloches

On en vient à la loi sur l'usage des cloches par les associations religieuses. L'Eglise réformée demande que, dans le texte de la loi, on mentionne expressément « les Eglises » et les associations religieuses. M. **Ch. Borel** (lib.) se fait le porte-parole de cette demande. M. **Favre** (rad.) se rallie à l'amendement. Il y a à la fois une question de terminologie et de principe. Les Eglises ont le droit à se voir mentionnées d'une façon distincte des assocations religieuses. M. **O. Guinand** (p.p.n.) partage cette manière de voir. M. **J. Girard** (lib.), se plaçant sur le terrain de doctrine, se réserve de faire des propositions à l'examen des articles.

La prise en considération est votée sans opposition. Dans le titre et préambule on introduit alors la notion d'« Eglise » à côté de celle d'association religieuse.

(Lire la suite en 8me page)

A LA VEILLE DE LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le malaise politique s'accentue en France

L'attitude des radicaux peut laisser présager une crise ministérielle

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

Il faut s'arrêter un instant sur le congrès du parti radical où furent fêtés en même temps que les cinquante années de vie politique de son président Edouard Herriot, le 80me anniversaire de la fondation de cette phalange « républicaine ».

De ces trois jours de débats d'une rare austérité, il convient de retenir ceci : aux yeux des radicaux, la combinaison Pleven est sinon morte, du moins agonisante et tout juste bonne à assurer une période de transition à laquelle il convient de mettre rapidement un terme. De quelle façon et avec qui ? A la seconde question, les congressistes lyonnais ont suggéré un président radical et aussitôt le nom de M. Henri Queuille a été mis en avant.

En ce qui concerne les méthodes propres à pourvoir à une éventuelle succession de M. Pleven, deux conceptions se sont affrontées.

M.-G. G.

(Lire la suite en dernières dépêches.)

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE :

Du côté de la campagne

La famille du paysan
par Rusticus

L'agriculture américaine
par Jean de la Hotte

Les Grands Marais et le Vully
par A. R.
~~~

IMMEUBLES

BOUDRY

A vendre maison de deux logements de trois pièces, toutes dépendances, garage pour une voiture, grand dégagement. Prix modeste. Offres sous chiffres P 6446 N à Publicitas, Neuchâtel.

TÉLÉTRANSACTIONS S.A.

offre à vendre en ville :

IMMEUBLES

locatifs neufs

de 16 appartements
» 9 »
» 8 »
» 6 »

Immeubles anciens

de 3 appartements
» 5 »
» 9 »
» 12 »

S'adresser à Télétransactions S. A. 2, faubourg du Lac

A LOUER

A louer au Port-d'Hauterive

garage

pour trois voitures. S'adresser à Jules Matthey, Maladière 59. Tél. 5 24 67.

CHAMBRES

A louer dès le 15 octobre chambres avec eau courante et tout confort, à proximité immédiate de la gare. Pour adresse : Hôtel Terminus, Neuchâ-

---

A louer chambre chauffée. — Sainte-Hélène 19, 1er étage, la Coudre.

Chambre, petit déjeuner. — Evole 33, rez-de-chaussée, à droite.

Jolie chambre, vue. - Rue Matile 45, 1er, à gauche.

A louer, de préférence à une dame, dans quartier tranquille près du centre, belle chambre meublée indépendante. — Demander l'adresse du No 703 au bureau de la Feuille d'avis ou tél. 5 14 21.

PENSIONS

Gymnasienne, 18 ans, cherche

chambre en ville

bonne pension, milieu cultivé. Demander l'adresse du No 706 au bureau de la Feuille d'avis.

Mme Paul Perrin, Pertuis-du-Sault 9, accueillerait dans sa pension

DAME

seule. Vie de famille agréable, confortable, grand jardin, cuisine française. Références à disposition. Tél. 5 57 64.

Jeune homme ou jeune fille. Très belle chambre, pension, central. — Beaux-Arts 7, rez-de-chaussée.

Jeune apprenti libraire, sérieux cherche pour tout de suite, à Neuchâtel,

chambre et pension

dans bonne famille. (Si possible possédant un piano.) Urgent. Faire offres à case postale 99, Fleurier.

Belle chambre et pension soignée, dans villa, au centre. Boine 2.

Belle chambre, central, bains, téléphone, avec pension soignée. Rue Coulon 8, 3me.

OFFRES D'EMPLOIS

POSEUR DE CADRANS

EMBOITEUR

habiles et consciencieux seraient engagés par fabrique d'horlogerie des environs de Neuchâtel. — Offres sous chiffres P 6408 N, à Publicitas, Neuchâtel.

Fabriques MOVADO
La Chaux-de-Fonds

offrent emplois à

ouvrières d'ébauches
qualifiées

jeunes ouvrières

pour travaux faciles

La fabrique d'horlogerie ERNEST BOREL & Cie S.A., Maladière 71, Neuchâtel, cherche

régleuses

pour réglages plats petites pièces. Travail en fabrique ou à domicile. Faire offres écrites ou se présenter.

Importante maison de la branche métallurgique cherche une

infirmière d'usine diplômée

pouvant tenir la comptabilité (système Ruf) de la caisse de maladie à côté de ses fonctions d'infirmière. Français et allemand demandés. Place stable. — Offres avec curriculum vitae, photographie, copie de certificats, prétentions de salaire et date d'entrée sous chiffres P 6447 N à Publicitas, Neuchâtel.

On cherche pour tout de suite ou pour date à convenir

employée de maison

sachant faire la cuisine et le ménage. Bons gages pour personne qualifiée. S'adresser à la pâtisserie Waldmeier, Couvet, tél. 9 22 20.

Ouvrières

sont demandées pour différents travaux d'atelier. Bon salaire. Abonnement C.F.F. payé. S'adresser à LAMEX S.A., Tourelles 19 a, la Chaux-de-Fonds.

Fabrique de céramique de la région cherche

une bonne décoratrice

ainsi que

un ou une émailleur (se)

sachant également enfourner et poser l'or. Bon salaire. — Adresser offres écrites à R. H.. 694 au bureau de la Feuille d'avis.

Ohmag, Bellevaux 8, Neuchâtel

cherche

quelques ouvrières

PLACES STABLES

Petit travail propre

Fabrique de pivotages engagerait tout de suite

rouleuses, arrondisseuses

éventuellement on mettrait jeunes filles au courant. S'adresser : fabrique de pivotages Constant Sandoz, les Geneveys-sur-Coffrane (Neuchâtel).

Magasinier

L'entreprise soussignée cherche pour la surveillance de son chantier, un homme capable d'entretenir l'outillage et de faire d'autres réparations de matériel, machines exclues. La préférence serait donnée à un charpentier.

Un logement de 3 chambres pourrait être mis, éventuellement, à sa disposition.

Faire offres écrites par le postulant à l'entreprise Arthur Bura, Tivoli 4, Neuchâtel.

Bonne

CUISINIÈRE

serait engagée chez Mme E. de Coulon, Evole 10, pour tout de suite ou pour date à convenir.

On cherche pour tout de suite une

sommelière

présentant bien. Parlant français et allemand. — Faire offres avec photographie au restaurant de la Gare, le Locle.

On cherche pour le 1er décembre, dans un bon restaurant de campagne,

JEUNE FILLE

de langue française, pour aider au ménage et servir. Vie de famille. Suissesse allemande avec bonnes notions de français acceptée. Adresser offres écrites à B. X. 705 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune

sommelière

est demandée, débutante acceptée. Entrée pour tout de suite. — S'adresser à Mme Straumann, café du Progrès, la Chaux-de-Fonds. Tél. (039) 2 41 65.

Ménage de trois personnes cherche

Cuisinière - Bonne à tout faire

de confiance et sachant travailler seule. Bons gages. S'adresser à Mme Alexandre Dubied, 18, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (tél. 5 25 79).

Usine mécanique aux alentours de Neuchâtel, cherche

comptable expérimenté

Entrée tout de suite ou pour date à convenir. — Adresser offres écrites à R. N. 679 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Jeune sommelière

Suissesse allemande, cherche emploi dans hôtel ou restaurant où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Adresser offres écrites à G. A. 682 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

26 ans, honnête, cherche place dans un petit ménage simple ou éventuellement une petite pension. Faire offres écrites sous E. C. 704 au bureau de la Feuille d'avis.

Quelle imprimerie de Neuchâtel ou environs engagerait un bon

compositeur-typographe

ayant une grande expérience et connaissant le métier à fond ? Adresser offres écrites à B. R. 707 au bureau de la Feuille d'avis.

A la même adresse, on demande à louer pour couple tranquille et déjà d'un certain âge, pour avril 1952, un

appartement

de trois chambres, cuisine et dépendances, sans confort moderne, mais en bon état et si possible au soleil levant.

PARFAITE CUISINIÈRE

autrichienne, avec permis de séjour pour le canton de Neuchâtel, cherche place dans hôtel ou grande entreprise. Désire travailler seule. Adresser offres en langue allemande à Agnes Tetzer, Parc 53, la Chaux-de-Fonds.

Jeune homme marié travaillant sur machines, connaissant le polissage, ayant permis de conduire,

cherche place

stable. — Adresser offres écrites à A. T. 651 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune homme ayant diplôme de jardinier, permis de conduire, connaissant les machines

cherche place

de concierge ou autre emploi. — Adresser offres écrites à U. F. 650 au bureau de la Feuille d'avis.

Employé de commerce

21 ans, cherche place pour se perfectionner dans la langue française à Neuchâtel ou environs. Entrée immédiate. Adresser offres à P. A. 708 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

cherche place dans famille pour garder les enfants et aider au ménage, du 15 novembre au 1er avril 1952. Vie de famille désirée. Adresser offres à famille Hermann Gross-Schwab, Finsterhennen-Siselen.

Secrétaire-aide-médecin

sténodactylographie, 1½ année de pratique d'hôpital, services et salle d'opération, cherche place chez médecin ou dans hôpital. Entrée immédiate. Adresser offres écrites à L. O. 701 au bureau de la Feuille d'avis.

Carreleur

faïencier, libre tout de suite, cherche travail à la tâche. Prix raisonnable. Robert Léchaire, hôtel du Vignoble, Peseux.

PERDUS - TROUVÉS

Egaré, dans la région de Colombier-Corcelles, un

chien de chasse

noir et blanc, sans collier, répondant au nom de Taïaut. — Tél. (021) 8 02 47, Gleyre, Senarclens (Vaud).

Secrétaire

sténodactylographie, excellentes connaissances du français, allemand, anglais, cherche place. Entrée immédiate. Adresser offres écrites à A. C. 700 au bureau de la Feuille d'avis.

Mécanicien

installé, cherche à faire

montages

d'appareils mécaniques ou électriques, éventuellement petite fabrication. Offres écrites sous N. C. 698 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. A ACHETER

On cherche à acheter d'occasion

vélo de fillette

pour 7 ans. Offres à Armand Robert, Curtil-Maillet 10, Yverdon.

POTAGER

On cherche à acheter un potager émaillé, à gaz trois ou quatre feux, en excellent état. Adresser offres écrites à R. A. 697 au bureau de la Feuille d'avis.

Qui vendrait d'occasion :

Appareil télédiffusion Studio avec divan-couche
Meuble combiné
Lustre moderne
Tapis, 2 m. sur 4 m. et 2 m. sur 3 m.

Le tout en parfait état et moderne. Offres très détaillées sous chiffres W. S. 709 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à acheter d'occasion meubles de studio,

DIVAN

si possible avec entourage, fauteuils, table, etc. Adresser offres écrites à A. T. 702 au bureau de la Feuille d'avis.

On achèterait d'occasion un

train électrique

ou des pièces détachées, et une pousette de poupée. Offres écrites sous M. E. 696 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande à acheter

deux poussettes

de poupées, couleur claire, en bon état. Téléphone 8 18 32.

A VENDRE

A enlever tout de suite trois grandes

portes de garages

Téléphoner au 5 68 72.

Occasion

A vendre pour cause de départ un superbe manteau en renard bleu, neuf. Février, 1er-Mars 6. Tél. 5 25 12.

A vendre d'occasion

machine à écrire

portative, marque « Corona », avec tabulateur, entièrement révisée. Prix avantageux. Ecole Bénédict. Tél. 5 29 81.

Nouveauté

Pour les jeunes

J.-M. de Buck S. J.

Dieu parlera ce soir

Fr. 5.50
impôt compris

Mlle JACOB
Seyon 20

« Vespistes »

avant d'acheter une canadienne, venez voir notre grand choix, depuis notre modèle populaire à prix très avantageux et de belle qualité, jusqu'aux modèles de luxe, doublés d'agneau blanc ou de mouton doré. — Jutzeler, Hôpital 3, Neuchâtel.

La brillantine LUSAM

nettoie et redonne l'aspect du neuf à votre mobilier.

Jean Wenger
DROGUERIE HERBORISTERIE
Seyon 13 - NEUCHÂTEL - Sur Rue 9

A vendre un superbe

salon Louis XVI

véritable Aubusson, en très bel état. Marchands s'abstenir. Faire offres : case Rive 407, Genève.

A VENDRE

complet foncé, à l'état de neuf, taille 46. Prix : 120 francs, conviendrait pour communiant. Une machine à coudre « Singer », en parfait état, 80 fr. Un réchaud à gaz, deux trous, à l'état de neuf, 25 fr.

A la même adresse, on cherche à acheter un BUREAU en bon état. — Adresser offres écrites à case postale ville 340.

A vendre un

divan-lit

avec matelas, prix avantageux. Demander l'adresse du No 695 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un

ACCORDÉON

diatonique, « Coop-Stradella », état de neuf, tonalité do-fa, six registres mélodie plus un registre basse, avec coffre, 500 fr., ainsi que 60 morceaux pour accordéon diatonique et méthode. S'adresser à Jean Egger, les Cernets sur les Verrières.

A vendre une grande

table à allonges et six chaises

Demander l'adresse du No 673 au bureau de la Feuille d'avis.

MEUBLES

EUBLES

Pourquoi chercher ailleurs en perdant du temps et souvent de l'argent

ce que vous trouverez ici en excellente qualité et à des prix intéressants ?

VISITEZ NOTRE EXPOSITION PERMANENTE

plus de cinquante chambres modèles

Vous trouverez chez nous le mobilier qui conviendra à votre goût et à votre bourse.

J. Skrabal

MEUBLES - PESEUX

Facilités de paiement
Demandez notre catalogue

Ne négligeons pas les refroidissements !

BAUME Liberol

les guérit rapidement

Le remède suisse éprouvé dans des cliniques (Davos).

TISSUS SUISSES DE LAINE

★ D'UNE QUALITÉ INSURPASSABLE ★ D'UNE QUALITÉ INSURPASSABLE ★

LA SUISSE ENVAHIE

par des tissus de laine étrangère ?

Importations de tissus de laine pendant les huit premiers mois de 1951 : **18,000 quintaux** pour une valeur de 55 millions de francs. Pourquoi des importations aussi considérables ? Elles sont libres, le droit d'environ 4 % ne jouant qu'un rôle insignifiant. En outre, la psychose de guerre apparue dès l'affaire de Corée a provoqué des achats massifs, parfois à des prix exagérés.

Dans presque tous les pays, les importations de tissus de laine suisses sont soumises à des restrictions et à des droits d'entrée jusqu'à 45 % « ad valorem ». Il est donc impossible de compenser les importations en Suisse par le développement des exportations suisses.

A aucun moment, il n'a fallu payer pour les étoffes de laine suisses des prix trop élevés. Par leur politique de prix sage et raisonnable, les industriels suisses de laine contribuent à freiner l'augmentation du coût de la vie.

Demandez partout des TISSUS DE LAINE SUISSES

★ UNIVERSELLEMENT APPRÉCIÉ ★ UNIVERSELLEMENT APPRÉCIÉ ★

PRODUITS D'AVANT-GARDE

LOTERIE ROMANDE

plus que 4 jours !

TIRAGE A FONTAINEMELON

052

REMERCIEMENTS

La famille de

Monsieur Louis HERTIG

profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus à l'occasion de son grand deuil, exprime sa reconnaissance à tous ceux qui, par leur présence, leurs envois de fleurs, leurs affectueux messages, se sont associés à sa douloureuse épreuve.

Neuchâtel, le 30 octobre 1951.

Monsieur et Madame F. PAULI-HOFMANN ainsi que les familles parentes, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées durant ces jours de pénible séparation, remercient sincèrement toutes les personnes, qui de près et de loin, ont pris part à leur peine.

Neuchâtel, le 27 octobre 1951.

Monsieur et Madame Henri HUGUENIN-SCHORPP ;
Monsieur et Madame Pierre SCHORPP-JUNOD ;
Monsieur et Madame Edouard RAMP-RUTTIMANN,
ainsi que les familles parentes et alliées,

très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées durant ces jours de pénible séparation, et dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun, remercient sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part à leur peine.

Un merci spécial pour les magnifiques envois de fleurs.

Neuchâtel, le 30 octobre 1951.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

La Femme et le Fleuve

par 4

Pierre GAMARRA

La maison dormait. On ne voyait aucune lumière. Raymonde avait dû se coucher. Elle se couchait tôt.

En grimpant le perron, il crut entendre un bruit furtif aux volets du premier. C'étaient les fenêtres de leur chambre. Raymonde, peut-être, qui attendait son retour...

Il s'arrêta, leva la tête et demanda : « C'est toi ? » Rien ne répondit. Elle devait dormir. Il lui avait dit qu'il mangeait chez Allègre.

Dans la cuisine, il donna de la lumière et chercha une bouteille sous l'évier. C'était un endroit frais. Il s'installa devant la table et but deux verres de vin blanc coup sur coup. Il caressait machinalement la courte moustache brune qui surmontait sa bouche.

La cuisine était propre, nette. Rien ne traînait. Il y avait des figues et des prunes dans un compotier sur le buffet blanc et l'odeur des fruits se mêlait à celle de l'eau de Javel. Les mosaïques rouges et blanches avaient été lavées tout à l'heure. Les cuivres de la cheminée rutilaient. Une bonne ménagère, Raymonde !

Rien ne bougeait là-haut. Il avait l'habitude. Elle ne faisait jamais de bruit. Une silencieuse. Comme une mouche glissant sur un mur, comme une araignée sur l'eau.

Il but un troisième verre et reboucha la bouteille lentement, puis il essuya ses lèvres d'un revers, caressa encore sa moustache et laissa enfin retomber son buste en avant, les coudes sur les cuisses, les doigts joints et disjoints... Il réfléchissait.

Les bruits de la nuit arrivaient imperceptiblement dans la maison. « Elle sait », pensa-t-il. « Elle sait et elle ne dit rien. » Elle n'avait jamais rien dit, elle ne protestait jamais. « C'est ton affaire. Ce sera comme tu voudras. Si tu le juges ainsi. Tu vois bien ce qu'il faut... » Elle avait toujours parlé de cette manière. Ses yeux étaient limpides comme des yeux d'enfant. Ce qu'il pouvait y avoir derrière ces yeux, personne ne l'avait jamais trouvé, Vergne pas plus qu'un autre. Peut-être rien, absolument rien. Elle s'en allait d'une pièce à la suivante, lavant, brossant, rangeant. Elle ne soupirait, ne gémissait pas. Une journée après une journée, une tâche après l'autre. « C'est toi ? Tu as faim ? Tu as soif ? » Elle l'écoutait parler. Elle hochait la tête, passait un index furtivement sur ses tempes pour chasser une mouche qui n'était jamais là. C'était bien grâce à elle qu'il avait pu mettre quelques sous de côté. Une femme économe, une femme silencieuse... Son regret était de n'avoir jamais eu d'enfant. Elle le lui avait dit une fois, puis elle avait souri et haussé les épaules, elle était partie vers ses aiguilles ou son balai.

Vergne entendit un craquement dans le vestibule, du côté de l'escalier. On aurait dit que quelqu'un avançait, avait posé son pied sur la première marche. Non, rien, personne.

Raymonde dormait au-dessus de lui. Dormait ou ne dormait pas, mais c'était tout comme. Son visage ressemblait toujours à son visage, éveillé ou dormant, c'est-à-dire à un masque immobile. Seulement, les paupières baissées cachaient les lumières des yeux.

Il y a des bruits dans les maisons endormies. C'est une planche qui cède à la poussée d'une autre, un mur qui se place et pousse une poutre, la charpente qui joue, des vers qui rongent le bois. Les bruits éclatent dans le silence. Le jour, on n'y prête pas attention, mais la nuit... La nuit, les plaintes furtives des lattes et des chevrons sont comme des mots, des appels, des chuchotis à secrets. Qu'est-ce qu'il y a, Vergne ? Entends-tu, entends-tu ?

Et ce qu'on pouvait entendre, hormis ces craquements de mystère, c'étaient, au loin, la vaste respiration du fleuve, les ramiers balancés, les grillons et les grillons qui tissent dans le noir des nuits une toile de pierreries cliquetantes, et, sous les ponts, le creux sonore des arches, et les bateaux au repos qui se frottent sourdement l'un à l'autre et sursautent aux poussées du courant.

Ce sont ces rumeurs profondes et vagues de la nuit où l'on peut toujours deviner des plaintes de femmes amoureuses et des souffles d'hommes poursuivis.

Vergne pensait à Anna Delpech. Il la voyait courir avec tous les vents de l'ombre. Elle lui échappait. Il ne pouvait suivre sa course. Il restait seul dans le silence sans visage où craquent seulement les poutres mortes.

II

— J'ai entendu la cloche, dit Jean-Marie Delpech.

— Elle sort du ramier maintenant, marmonna la mère devant le feu.

Elle agitait une grande poêle où les rondelles de pomme de terre nageaient dans la graisse bouillante.

Jean-Marie se souleva péniblement, attira la bouteille vers lui et se versa un verre ras. La bouteille était fraîche. Elle sortait du puits et des taches de buée couvraient ses flancs.

Il but lentement, sa langue claqua, il mordilla sa grande moustache grise.

— Elle a encore tardé, ce soir.

Il parlait sans colère, sur un ton morne. Il constatait une chose, n'allait pas plus loin, on aurait dit. Mais Thérèse savait que le vieil homme avait envie de grogner. Il allait grogner jusqu'à ce que la fille soulevât le rideau de la porte. Alors, il ne dirait rien. Ce serait comme chaque fois. Il baisserait le nez vers son assiette, émietterait son pain, cherchant des mots qui n'étaient jamais venus.

(A suivre)

Pour être à la mode cette saison Portez une robe de

VELOURS

Notre article vedette...

VELOURS CHIFFON

superbe qualité antifroissable, spécialement recommandée pour robes, ensembles, etc.

largeur 90 cm. **13.80** *le mètre*

Grand assortiment en

VELOURS COTELÉ ET LISSE

Admirez notre vitrine spéciale

La Nouveauté s.a.
AU LOUVRE
NEUCHATEL

Arrivage extraordinaire !

Impressions sur lin genre toile anglaise
Fabrication suisse
Prix défiant toute concurrence pour

RIDEAUX
COUVERTURES DE LIT
RECOUVRAGE DE MEUBLES

Voyez le choix au magasin

G. LAVANCHY
ORANGERIE 4

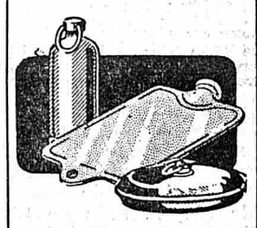

Bouillottes caoutchouc ou métal

Baillod s.a.
NEUCHATEL

TOUJOURS très appréciées nos
TRANCHES DE VEAU PANÉES
BOUCHERIE CHARCUTERIE
Leuenberger
Trésor Tél. 5 21 20

« Lambrettistes »

avant d'acheter une canadienne, venez voir notre grand choix, depuis notre modèle populaire à prix très avantageux et de belle qualité, jusqu'aux modèles de luxe, doublés d'agneau blanc ou de mouton doré. — Jutzeler, Hôpital 3, Neuchâtel.

A vendre quelques
machines à coudre
d'occasion, bien revisées et livrées avec garantie, de Fr 70.— à Fr. 350.— Facilités de paiements. H. Wettstein, Seyon 16, Grand-Rue 5, tél. 5 34 24.

1901 1951

UNE OFFRE MAGNIFIQUE POUR LE JUBILÉ

Gillette

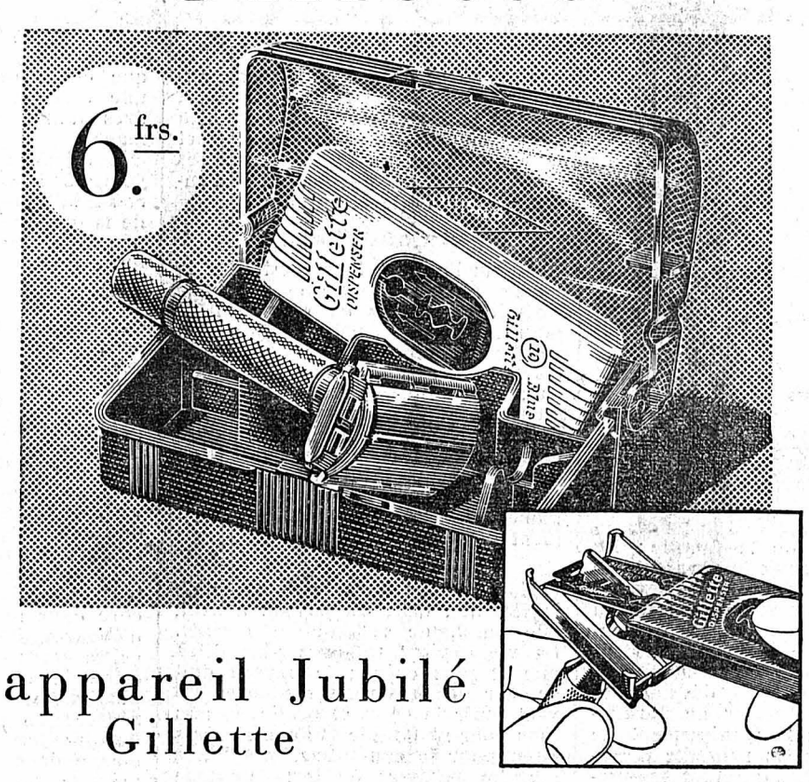

L'appareil Jubilé Gillette

Il y a 50 ans, pour la première fois, Gillette a montré au monde qu'il pouvait être facile et bon marché de se raser sans risques. Pour commémorer cet événement, nous vous offrons aujourd'hui le dernier perfectionnement du système Gillette: l'appareil Jubilé avec dix lames prêtes à l'emploi dans un dispenser. Le couple rasoir et lame forment un tout qui permet de se raser au plus près dans un temps record.

Le dispenser Gillette avec 20 lames nues peut également s'obtenir séparément au prix de frs. 4.20.

Changement de lames en quelques secondes! Tournez – le rasoir est ouvert! Pressez sur le dispenser – une lame neuve est dans l'appareil (plus rien à déballer). Tournez encore une fois – le rasoir est prêt!

L'appareil Jubilé Gillette représente la toute dernière évolution de la méthode Gillette. Le ravissant étui avec fond de couleur et couvercle transparent contient l'appareil Gillette le plus moderne en une seule pièce, avec manche épais + 10 lames bleue dans un dispenser.

TOUT BON JOUR COMMENCE PAR **Gillette**

---

en vente GRANDS MAGASINS
AUX **Armourins**
NEUCHÂTEL

A vendre
vélomoteur
« Mosquito », à l'état de neuf, bas prix. M. Diger, Ecluse 13.

A vendre du
FUMIER
franco domicile, au prix du jour. F. Imhof, Montmollin. Tél. 8 12 52.

Pour le chemin de l'école

Forte chaussure pour enfants, en box brun, entière semelle de cuir intermédiaire et semelle de crêpe très résistante
Gr. 27—30 17.90
31—34 19.90

Très jolie chaussure pour enfants, en box brun, entière semelle de cuir intermédiaire et semelle profilé en caoutchouc
Gr. 27-30 18.90
31-34 21.90
35-38½ 25.90

Bata

FAUBOURG DU LAC 2, NEUCHATEL

Les fruits et les légumes sélectionnés par

la Fruitière Alimentation

vous assurent une pleine récolte de vitamines.

Aujourd'hui pour l'encavage :

BOSKOP A étrangères

qualité choisie
par 10 kg., Fr. 8.50

Bellevaux 5 - Tél. 5 24 59
Livraisons à domicile.

Belles
pommes de terre
pour l'encavage, «Bintje», «Erdgold», «Up to date», livrées au prix du jour, par Paul Fallet, Chézard. Tél. 7 15 52.

NOUVEAU!
Divan métallique, tête réglable et planche rabattable aux pieds Fr. 110.—
Matelas neuf, crin antimite, avantageux Fr. 160.—

PERROTTET TAPISSIER
Parcs 40 - Tél. 5 52 78

Tous les lundis et mardis
BOUDIN FRAIS
BOUCHERIE-CHARCUTERIE
R. MARGOT

OCCASION
fourneaux en catelles et calorifère. Soldes et occasions Marcelle Remy, Passage du Neubourg. — Tél. 5 12 43.

SOLIS

Fr. 39.50

Escompte 5 %
Timbres service E. N. & J.

depuis Fr. 14.—

Elexa
NEUCHATEL

---

frs. 100.-

avant la livraison
et 30 mensualités à fr. 30.-

et nous vous livrons cette magnifique
Chambre à coucher

Demandez aujourd'hui même notre catalogue en y joignant le talon

TALON

Nom: _____ Prénom: _____
Lieu: _____ Rue: _____

MOBILIA AG. Wohnungseinrichtungen OLTEN

... et maintenant une Boston

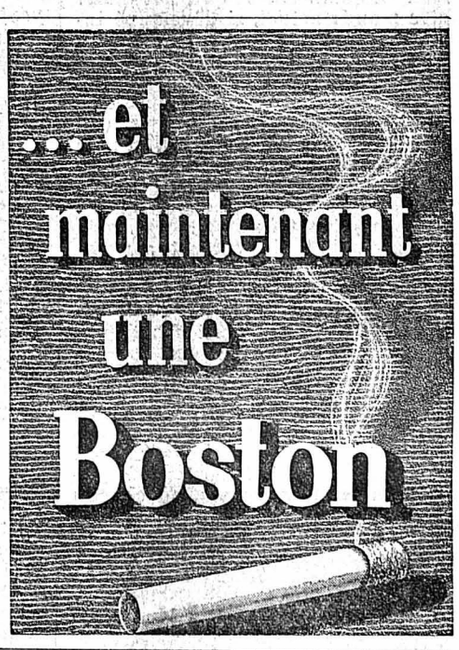

VESTOL Rapide - Propre - Sans odeur - Economique - Transformable
Vestol-Service, Grand-Rue 6, Neuchâtel

Ah! le revoici

Avec un chèque-image SILVA, si apprécié

La raison d'un succès extraordinaire . . .

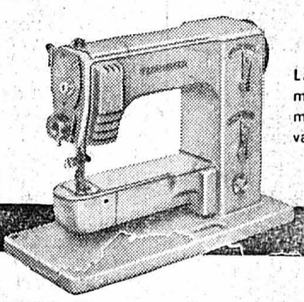

La TURISSA ne présente pas seulement des avantages déjà connus, mais en plus d'importantes innovations et améliorations.

TURISSA

Contre envoi de ce bon à Lœrsch & Robert S.A. Neuchâtel, vous recevrez gratuitement le nouveau prospectus TURISSA détaillé.

BON

Nom _____

Adresse _____

LŒRSCH & ROBERT S.A.
Rues du Seyon et de l'Hôpital.
Tél. 5 13 34.
NEUCHATEL

Du coté de la campagne

NOS CROQUIS

La famille du paysan

Autrefois...

Autrefois... aujourd'hui! Dans tous les domaines, on a l'occasion de constater que, d'aujourd'hui à cinquante ans en arrière, tout a changé terriblement, non seulement dans le domaine de la technique, mais aussi dans le sein et la vie des familles ; le paysan n'a pas échappé à cette évolution ; peut-être, chez lui, le changement est-il moins radical, parce que la terre, qu'il cultive et qui est son gagne-pain, est restée la même, basse et exigeante, mais aussi riche et généreuse.

Autrefois, les domaines étaient généralement petits et suffisaient à nourrir la famille, qui était souvent nombreuse. On avait à l'étable une ou deux vaches, quelques chèvres, un bœuf ou quelquefois la paire, selon la richesse de la famille ; les gros paysans seuls pouvaient se payer le luxe d'un ou deux chevaux. Et si l'on pouvait vivre avec si peu de moyens, c'est que l'on se contentait de peu, que les goûts étaient simples. En outre, les communications encore très peu développées avec les pays lointains ne permettaient pas alors l'envahissement de nos régions par les produits étrangers ou exotiques, qui font maintenant une concurrence redoutable aux producteurs de nos campagnes.

L'industrie, qui n'était qu'embryonnaire à cette époque, n'exigeait que peu de bras, et les enfants du paysan n'étaient pas attirés, comme aujourd'hui, par les gains faciles de la fabrique voisine. Ils restaient à la maison et aidaient leurs parents à l'exploitation du domaine. Les machines agricoles n'existaient pas encore et il fallait beaucoup de bras, selon les saisons, pour manier la faux, la fourche, le râteau ou le croc. Beaucoup de bras, par conséquent beaucoup d'enfants ! Elles n'étaient point rares, à cette époque déjà lointaines, les familles de dix enfants et plus ! Et malgré le nombre, on arrivait à nourrir chacun, à force de travaux divers et renouvelés d'une année à l'autre.

~~~

Ah ! la belle vie de famille que l'on menait alors ! Elle était souvent dure, mais on était content parce que l'on n'exigeait pas trop d'elle. Et puis, il faut le dire bien haut, la religion, à cette époque, n'était pas seulement un mot creux et sonore ; on la vivait, on en imprégnait ses jours et ses occupations. Le pasteur était un homme hautement respecté et on l'écoutait. Les parents, issus eux-mêmes de familles très religieuses, avaient conservé pieusement la pratique du culte familial, qui se faisait chaque soir ; et chaque matin, à la table du déjeuner, la journée s'ouvrait par la lecture de la Bible et la prière ; on remerciait Dieu de ce qu'il avait donné, puis on appelait son aide sur les travaux des hommes et sur la terre-mère, dispensatrice de tant de biens, et ce n'étaient pas là des paroles en l'air, oubliées aussitôt que dites !

Qu'en est-il maintenant ? Non seulement à la campagne mais un peu partout le sentiment religieux disparaît. N'est-ce pas là qu'il faut chercher la cause première des maux innombrables qui accablent notre monde actuel, si développé intellectuellement et scientifiquement, et en même temps si malheureux et désemparé ?

Evidemment, il ne faut pas être trop absolu dans ces comparaisons entre autrefois et aujourd'hui ; le mal a existé de tout temps, et il se fait encore maintenant beaucoup de bien sur la terre. Mais on est obligé de reconnaître, très loyalement, qu'à certains points de vue, et souvent les principaux, on a descendu la pente au lieu de la monter.

Pour les « anciens », dont fait hélas partie celui qui écrit ces lignes, les fréquents regards en arrière nous mettent au cœur une réelle nostalgie de ce temps d'autrefois, où l'on vivait joyeusement de très peu de chose, où les familles, et principalement celles des paysans qui nous occupent ici, étaient profondément unies et heureuses, où chacun des membres de ces petites communautés comprenant le père, la mère, les fils et les filles, tirait tous à la même corde, parce que l'amour et le respect des uns pour les autres étaient le ciment qui donnait à l'ensemble son unité et sa solidité.

Aujourd'hui...

Aujourd'hui, ah ! ce n'est plus la même chose ! La vie est devenue difficile ; de plus en plus la lutte pour l'existence prend l'allure d'un véritable combat contre toutes sortes de forces mauvaises. A part l'abandon progressif de la foi religieuse dont j'ai parlé plus haut, il faut incriminer aussi le développement excessif de l'industrie et de la technique ; l'intelligence (qui est pourtant une chose magnifique) est placée au-dessus de tout, au détriment des qualités d'ordre moral.

~~~

Mais restons dans le domaine de la famille ; celle du paysan a subi, elle aussi, de redoutables assauts. La vie devient toujours plus difficile et plus chère ; le paysan doit acheter des machines coûteuses s'il veut tenir le coup et produire, non plus pour sa famille seulement, mais aussi pour le commerce, le foin, le blé, les pommes de terre dont la vente est nécessaire pour les exigences de son budget. Car s'il existe des agriculteurs fortunés et à l'aise, il en est beaucoup plus qui sont endettés peu ou prou. Que ceux qui ont une bonne mémoire et assez d'années derrière eux se souviennent de la frénésie avec laquelle, après la guerre de 1914-1918, on a acheté et vendu des domaines à des prix excessifs, ce qui a créé dans beaucoup de familles paysannes une situation obérée dont elles se ressentent encore !

Il n'est pas étonnant alors que, l'industrie s'intensifiant et les fabriques et usines s'implantant jusque dans nos campagnes, la tentation ait été irrésistible d'y envoyer les enfants, ou du moins quelques-uns d'entre eux, afin de trouver des ressources nouvelles pour boucher les trous de la caisse familiale.

De ce fait, la famille du paysan comme les autres a perdu son unité d'autrefois, unité de travail, unité de goûts, unité de pensée. Entendons-nous bien cependant, un lien reste toujours là, le lien du sang, plus fort que tout, on s'aime et on s'aide les uns les autres, le plus possible, mais il y a tout de même quelque chose de cassé, on remarque une certaine dispersion des membres d'une famille, et c'est dommage.

Les jeunes campagnards qui ont goûté à la vie relativement facile et agréable que leur procure le gain de la quinzaine ou du mois, perdent peu à peu le goût de la terre et des durs travaux qu'elle exige ; leurs bras sont perdus pour le domaine familial, et il faut les remplacer par d'autres bras : on embauche, à grands frais, des travailleurs étrangers ; ceux-ci, il faut le reconnaître, sont le plus souvent de braves et rudes travailleurs mais... ils ne sont pas de la famille, ils ne travaillent pas « pour la famille », mais bien pour eux, et c'est naturel. Ils ne peuvent pas mettre leur cœur à ce travail, du moins pas dans la mesure où pourraient le faire les propres enfants du paysan.

Et qu'en est-il de la femme dans tout cela ? Dieu merci, on voit encore dans nos campagnes beaucoup d'épouses, de mères comparables à celles d'autrefois, mettant la main à tous les travaux, souvent même les plus rudes, en même temps qu'elles réussissent à accomplir tous leurs devoirs familiaux avec une conscience devant laquelle nous devons nous incliner. Mais les jeunes filles d'agriculteurs sont de plus en plus attirées au dehors et soustraites au travail de la ferme, qui n'a plus pour elles aucun attrait.

Je connais des fils de paysans, restés paysans eux-mêmes, qui ont beaucoup de peine à trouver une compagne qui puisse être pour eux l'aide et la collaboratrice nécessaire à la bonne marche du domaine.

~~~

On me dira que j'ai brossé aujourd'hui un tableau bien sombre de la vie et de la famille campagnardes. Heureusement, comme je l'ai déjà dit, ces considérations n'ont rien d'absolu et l'on pourrait leur opposer un grand nombre d'exceptions. Disons donc pour terminer que, si la terre, la belle et bonne terre de chez nous, a encore ses fidèles, depuis longtemps on constate un peu partout une irrésistible tendance à l'abandonner, tendance qui s'intensifie d'année en année. Dans ma jeunesse (bien lointaine), on parlait déjà d'un nécessaire « retour à la terre » ; la chose ne date donc pas d'aujourd'hui, mais il devient toujours plus indispensable de prêcher cette croisade !

RUSTICUS.

NOS REPORTAGES

Les Grands-Marais et le Vully, terres favorables à la culture des légumes

Les vastes surfaces qui, de Saint-Blaise - Marin et du Landeron - Cerlier, avec le beau plateau de Wavre, s'étendent entre les trois lacs jurassiens jusqu'à la voie ferrée Morat-Lyss, ainsi que le Vully qui émerge de cette pleine, sont particulièrement favorables aux cultures maraîchères. Ces belles terres noires et meubles ont été peu à peu améliorées ; les derniers remaniements parcellaires et les plus récents drainages datent de dix ans à peine. Le Seeland bernois et fribourgeois comprend les territoires de Witzwil, avec ses diverses « sections », de Bellechasse et du Tannenhof, où la main-d'œuvre ne manque pas et dont les exploitations modèles ont servi d'exemple aux cultivateurs de la région. Près de 1600 hectares y sont consacrés à la culture des légumes.

Nous avons parcouru cette contrée prospère qui, il y a un an, allait être presque entièrement recouverte par les inondations. Elle est en pleine santé. Elle n'offre certes pas les caractéristiques d'une opulence riante, d'une exubérance spontanée. Bien plutôt il s'en dégage une impression de gravité qui révèle que les bonnes dispositions du sol ne seraient que peu de chose sans l'assiduité — disons même l'opiniâtreté — des hommes qui le travaillent. Cet effort soutenu est souvent assez chichement récompensé. Personne n'a perdu la mémoire des difficultés d'écoulement que les maraîchers ont rencontrées l'an dernier et qui ont fini par la démonstration massive dite de la « marche sur Berne ». La récolte qui s'achève a été bonne et elle a trouvé régulièrement des acquéreurs. En revanche, les producteurs de légumes restent mécontents des prix qu'on leur fait.

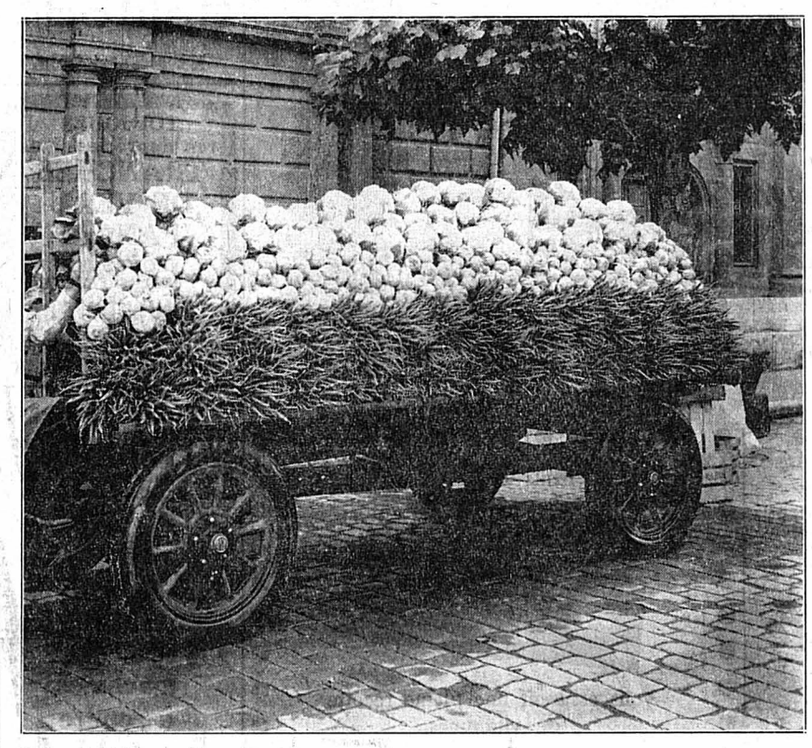

Un magnifique char de légumes tels qu'en produisent les terres des Grands-Marais et du Vully, quand elles sont judicieusement travaillées par les maraîchers neuchâtelois, fribourgeois et bernois de la région.

Refrain souvent entendu par le citadin-consommateur qui a toutefois de la peine à le comprendre. Se doute-t-il, l'acheteur qui se rend chez son marchand de primeurs, que le kilo d'épinards qu'on lui fait payer 80 ou 90 centimes n'a rapporté à celui qui l'a produit que 30 centimes ? Que faut-il penser de cette remarque un peu désabusée d'un fonctionnaire fédéral de la division de l'agriculture quand il déclare que même si le producteur abaissait ses prix, le consommateur n'y verrait rien ? Les intermédiaires, pour couvrir les risques de déchets qui existent, c'est certain, dans le commerce de denrées aussi périssables, prennent des marges de sécurité qu'ils considèrent comme normales. Quand il y a trop d'échelons entre la main qui plante les choux et les lèvres qui goûtent la soupe, chacun trouve sa portion trop congrue et chacun se plaint.

L'exemple d'une exploitation familiale

Le métier de maraîcher peut faire vivre celui qui s'y consacre. Mais, comme nous l'avons vu, il faut qu'il peine avec acharnement et qu'il mène son affaire avec autant de science que de conscience. Nous avons vu, devant une ferme de Chiètres, une famille réunie autour d'un char de carottes. Personne ne s'est dérangé pour nous recevoir, car le travail dure de quatorze à quinze heures par jour. Le père et la mère sont activement occupés à séparer les racines de leur verdure inutile. Leur fils aîné, ainsi qu'une fillette d'une douzaine d'années, les secondent avec agilité. Deux autres enfants sont à l'école. Ce cultivateur ne possède en propre que 11 ares de terrain autour de sa demeure. Il a loué, à une vingtaine de minutes de là, cinq poses de bonne terre cultivable. Il n'a d'autre bétail que deux cochons ; un cheval lui sert à traîner le char à pneus sur lequel se trouve en ce moment sa récolte du matin.

L'exploitation forcenée des deux cents ares de terrain que les membres de cette famille accomplissent sans machine et sans aide, rapporte bon an mal an le total brut de 15,000 fr. Les légumes sont vendus au marché de gros.

Les frais d'exploitation proprement dits (loyer, engrais, graines et plantons, lutte contre les parasites, etc.) s'élèvent à 3810 fr. A cela s'ajoutent les frais hypothécaires, les assurances immobilières et les amortissements, le tout étant évalué à 3180 fr. En travaillant toute l'année uniquement à ces cultures maraîchères, cette famille formée de trois adultes et trois enfants tire donc 8010 fr. de son labeur. Comme une partie de la ferme peut être louée, c'est avec un revenu approximatif de 800 fr. par mois qu'il faut compter ; outre l'entretien de la famille, le fermier doit pouvoir assurer des réparations, des frais de maladie ou d'accident, etc.

Le chef de cette entreprise familiale a consenti à lâcher son occupation cinq minutes pour nous faire les honneurs de sa cave et de son grenier. Les magnifiques légumes qu'il conserve là, méticuleusement rangés par sortes et par variétés, témoignent de ce que peuvent l'obstination et le goût pour la qualité.

Cet exemple, nous dit-on, est typique de la manière dont les cultures maraîchères sont conduites dans toute cette contrée. Pour 800 francs par mois, il en est qui fournissent moins d'efforts. Pour un effort analogue, il en est qui s'accordent davantage de compensations.

Un exemple de mise en commun des intérêts

Le Bas-Vully est en pleines vendanges. A Nant, l'entrepôt de l'Union maraîchère, qui groupe environ 140 propriétaires d'entreprises réparties sur 40 hectares, est rarement aussi peu rempli que lorsque nous y pénétrons. Six communes fribourgeoises se vouent depuis des âges à la culture des légumes. Au lieu de continuer à se rendre comme autrefois au marché chacun pour son compte, une bonne partie des maraîchers de la région ont mis leurs intérêts en commun. Depuis 1935 qu'elle existe, l'Union maraîchère du Vully mène la lutte sur le triple front des prix, de l'écoulement et de la qualité, A ce dernier point de vue, soulignons que la gérance de la centrale dispense aux producteurs affiliés force conseils sur la manière de rationaliser et d'améliorer les cultures et qu'elle exerce un contrôle sévère sur les produits qui lui sont livrés. Pour certaines spécialités et notamment pour les petits oignons et les choux de Bruxelles, qui ont fait la renommée du Vully, ce contrôle est officiel.

Rien que par le commerce des pommes de terre et des légumes qui sont essentiellement (à part ceux que nous venons de citer) les salades pommées, les carottes, les poireaux, les épinards, les tomates et les laitues, l'Union maraîchère du Vully réalise chaque année un chiffre d'affaires de 600,000 à 800,000 francs. La centrale se contente de couvrir ses frais, qui sont minimes. Pour autant que le marché suisse ne soit pas saturé, les producteurs affiliés n'ont plus de soucis d'écoulement à se faire. Chaque matin, un camion vient récolter chez eux les légumes fraîchement cueillis. Le même jour, quand c'est nécessaire (pour les épinards et les salades par exemple), des vagons quittent la gare de Sugiez et atteignent avant le soir toutes les régions de la Suisse alémanique. Les grossistes de Berne, Fribourg et Neuchâtel viennent, selon leurs besoins, s'approvisionner directement par camions.

Le problème qui préoccupe les membres de l'Union maraîchère du Vully est toujours celui de la marge qui s'étend entre le prix qu'eux-mêmes touchent et celui que paient les consommateurs. Mais comme l'Union ne peut pas ignorer davantage qu'un producteur particulier les lois de la concurrence, elle ne peut que difficilement assurer une rémunération supérieure de la production. La solution souhaitable est la diminution du nombre des intermédiaires. Sachant qu'une baisse du prix de la production n'aurait pas le moindre effet direct pour lui-même, le client qui achète ses légumes au détail, connaissant mieux la difficulté du maraîcher à assurer son minimum vital, lui souhaitera sans arrière-pensée au moins le maintien du « statu quo ».

~~~

Au cours de cette journée, organisée par l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture suisse, nous avons parcouru à Chiètres les entrepôts et les terrains de la Société coopérative suisse pour la culture maraîchère. A Anet, nous avons vu les grandes installations de l'Union des syndicats d'agriculture de Berne et des cantons avoisinants, dont le chiffre d'affaires annuel, pour les produits de 1500 maraîchers, atteint 2,5 à 3 millions de francs.

Au Tannenhof, nous avons une nouvelle fois admiré les résultats obtenus par cette institution non subventionnée et qui « tourne » uniquement grâce à l'exploitation rationnelle de ses cultures.

Dans la banlieue de la ville fédérale enfin, nous avons visité une fabrique de conserves qui utilise en bonne partie les produits maraîchers et les fruits de la région du Vully et des Grands-Marais.

A. R.

NOS ENQUÊTES

Les principales caractéristiques de l'agriculture américaine

L'organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.), créée le 16 avril 1948, et dont notre pays fait partie, vient de publier le rapport d'un groupe d'experts européens sur les services consultatifs agricoles aux Etats-Unis. Ignorant peut-être ce qui se passe dans l'agriculture, aux Etats-Unis, le lecteur avide de s'instruire sera heureux de lire dans cette rubrique un résumé du dit rapport, par ailleurs très volumineux et fort intéressant.

Nous parlerons aujourd'hui des principales caractéristiques de l'agriculture américaine.

L'agriculture américaine est, sur bien des points, fort différente de celle de l'Europe occidentale, en raison surtout des conditions sociales, politiques et économiques fort dissemblables qui ont présidé à son développement. Ces différences apparaissent nettement dans la politique agricole générale, le mode d'exploitation et la structure sociale de la population rurale.

Sur toute l'étendue des terres cultivables, d'une superficie totale d'environ 163 millions d'hectares, on rencontre toute une gamme de types d'exploitations offrant chacune une spécialisation plus ou moins marquée.

D'autre part, les conditions climatiques varient depuis le climat tropical du golfe du Mexique jusqu'aux hivers rigoureux et prolongés des Etats du Nord, et depuis l'aridité de certaines régions du sud-ouest jusqu'au climat humide et pluvieux des Etats du nord-ouest de la Nouvelle-Angleterre.

Types régionaux d'exploitations

On distingue sept types régionaux de cultures déterminés par la composition du sol, le climat, les débouchés et divers autres facteurs. De plus, à l'intérieur même d'une région consacrée dans l'ensemble à un type principal de culture, on trouvera de nombreux cas de production spécialisée et de polyculture.

Il apparaît cependant que la polyculture, telle qu'on la pratique en Europe, n'est pas courante aux Etats-Unis et que la tendance européenne à éviter de « mettre tous ses œufs dans le même panier » est beaucoup moins apparente dans la philosophie du fermier américain. Sur d'immenses étendues on peut rencontrer un grand nombre de cultivateurs qui pratiquent le même type de cultures, produisent la même ou les mêmes denrées, et élèvent les mêmes espèces de bétail. Dans de telles conditions, le travail du conseiller agricole se trouve considérablement simplifié, ce qui a indubitablement influencé le développement des services de vulgarisation et l'établissement de relations entre les services de vulgarisation des comtés et les exploitants.

Cultures intensives

L'agriculture aux Etats-Unis est beaucoup plus jeune qu'en Europe. Bien que certaines régions de la Côte atlantique aient été colonisées et mises en valeur il y a deux ou trois siècles, la plupart des exploitations n'ont été créées que depuis cent ans, en terre vierge. Les fermes sont de dimensions très variables : dans les régions de culture extensive, elles sont très vastes ; dans d'autres régions, la culture intensive avec irrigation est pratiquée sur des superficies très modestes. Au sud, les vastes propriétés qui s'étaient constituées avant l'abolition de l'esclavage sont maintenant morcelées et exploitées en métayage par petites unités.

Dans l'ensemble, l'exploitation-type des Etats-Unis est beaucoup plus vaste que celle de l'Europe occidentale. L'exploitant américain, bien qu'il soit toujours d'origine européenne, est beaucoup moins « amoureux » de la terre que son confrère européen et à la façon dont il épuise la terre, on dirait bien qu'il se soucie peu d'en préserver les ressources.

Il s'est aperçu qu'il pouvait facilement se procurer une nouvelle ferme et s'est mis à juger du succès de son exploitation surtout d'après son bénéfice de fin d'année. Il n'a donc pas inscrit à son programme l'entretien soigneux de la fertilité de ses terres et ne considère pas son exploitation sous le jour d'un avoir durable et permanent. Ce n'est que très récemment que les cultivateurs ont pris conscience de la nécessité de l'assolement, de l'utilisation des engrais et d'une bonne tenue des herbages.

Insuffisance de la main-d'œuvre locale

Un autre facteur qui a profondément influé sur l'adoption par le cultivateur américain des méthodes de culture intensive a été l'insuffisance de la main-d'œuvre locale. Bien que la population totale des Etats-Unis soit passée de 106 millions et demi en 1920 à 150 millions et demi en 1950, la population rurale a passé de 31 millions et demi à 25 millions. Lorsque les industries vinrent battre, sur le marché de la main-d'œuvre, les travailleurs de la terre, ceux-ci durent compter essentiellement sur le travail des membres de la famille ; et lorsqu'il leur fut nécessaire de recourir à la main-d'œuvre non familiale, ils furent contraints d'offrir des salaires élevés. On peut considérer cet état de choses comme l'un des facteurs déterminants de la mécanisation poussée des fermes américaines. La diminution du nombre des chevaux et des mules au cours de ces dernières années est aussi très significative. En 1920, il y avait 246,100 tracteurs, en 1950 presque quatre millions.

Structure sociale

L'uniformité de la structure sociale des régions rurales est très frappante dans un pays aussi vaste que les Etats-Unis. Elle est sans doute imputable en partie à l'absence de barrières politiques, religieuses et économiques entre les divers Etats et à la facilité avec laquelle les personnes et les capitaux peuvent se déplacer d'une région à l'autre. La vie rurale américaine est presque partout caractérisée par une liberté de relations sociales et une absence de conscience de classe qui ne manquent pas de surprendre fréquemment le visiteur européen. L'Américain n'est nullement traditionaliste, il est au contraire très ouvert aux idées et suggestions nouvelles.

(A suivre)

JEAN DE LA HOTTE.

CARNET DU JOUR

Salle des conférences : 20 h. 15. Concert de musique norvégienne.

Cinémas

Studio : 20 h. 30. Les miracles n'ont lieu qu'une fois.
A.B.C. : 20 h. 30. Bataille du rail.
Apollo : 14 h. et 20 h. Autant en emporte le vent.
Palace : 20 h. 30. La dame de chez Maxim's.
Théâtre : 20 h. 30. L'esclave du gang.
Rex : 20 h. 30. Allez coucher ailleurs.

Pour les grands vins français
AU CEP D'OR
W. Gaschen - Tél. 5 32 52 - Moulins 11

LE STIMULANT
APÉRITIF AU VIN ET QUINQUINA

VOS RÊVES SONT UTILES

Vous rêvez que vous avalez d'énormes gorgées d'eau, que vous faites une longue promenade au bord d'une rivière, que vous faites une chute brutale ?... Pourquoi ? Mystère ?... Non !... Les rêves ont une fonction et un sens précis. Lisez *Sélection* de Novembre, vous verrez quelle est leur utilité réelle et pourquoi le souhait traditionnel : "Faites de beaux rêves" ne signifie pas grand-chose. Achetez dès aujourd'hui votre *Sélection* de Novembre.

LA QUESTION DU CHAUFFAGE

La Maison spécialisée

HAEFLIGER & KAESER S. A.

NEUCHÂTEL (Tél. 5 24 26)

TOUS COMBUSTIBLES
SOLIDES OU LIQUIDES
POUR N'IMPORTE QUELLE INSTALLATION DE CHAUFFAGE

SEYON 6

DUBOIS JEANRENAUD & Co

Place d'Armes 5 Tél. 5 47 47
NEUCHATEL

COMBUSTIBLES

Chauffages centraux

Installations nouvelles ; transformations ; revisions ; détartrages de chaudières, de boilers ; décapages d'installations ; pompes ; régulateurs thermiques ; compteurs de chaleur ; réducteurs de foyers ; chaudières pour le bois ; brûleurs à gaz de bois ; brûleurs à mazout

PENSEZ A CELA... ET CONSULTEZ-NOUS SANS TARDER!

PISOLI & NAGEL

Téléphone 5 35 81 NEUCHATEL

Achetez le bon poêle chez le fabricant

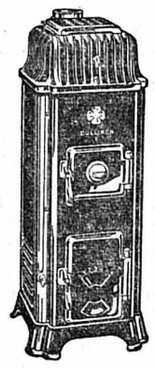

Poêles émail
Calorifères
à circulation d'air

Toutes grandeurs
Ces appareils sont garantis
et de haute qualité

CHAUFFAGE
PRÉBANDIER S. A.
CONSTRUCTEURS
Moulins 37 Neuchâtel
Tél. 5 17 29

- Chauffage central -

Société coopérative de Consommation

SON

service des combustibles

s'est attiré la confiance de tous par ses LIVRAISONS CONSCIENCIEUSEMENT EXÉCUTÉES

Tous combustibles noirs
Bois secs
Tourbe malaxée

Prière de passer les ordres au bureau, Sablons 39, Tél. 5 37 21, ou par l'entremise des magasins

«SCHEIDEGGER»

CHAUFFAGE CENTRAL
Brûleurs à mazout

Bureau technique et atelier :
AVENUE DES ALPES 102 - Tél. 5 14 77
NEUCHATEL

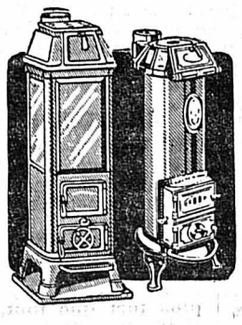

Un beau choix de

calorifères

Baillod S.A.

CHARBON - BOIS
MAZOUT - KERBES

COMBUSTIBLES
COMBE-VARIN S. A.

BUREAUX :
Draizes 50
Tél. 5 22 32

CHANTIER :
Cuvette
Vauseyon
Tél. 5 22 37

L'hiver déjà fait son apparition !
Pour bien chauffer votre maison, ayez recours à nos excellents combustibles liquides ou solides

SCHREYER

TOUS COMBUSTIBLES

Du Peyrou 3 Tél. 5 17 21

La nouvelle maison Perritaz & Schranz

sera heureuse de vous livrer tous les COMBUSTIBLES dont vous aurez besoin cet hiver.

Faites-lui confiance.
Tél. 5 38 08 et 6 40 70.

Gilliéron Albert - Cortaillod

TOUS COMBUSTIBLES - BOIS - MAZOUT
Est à même de vous livrer
TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN
Tél. 6 41 43 - Livre vite et bien
Fabrique de laine de bois, gros et détail

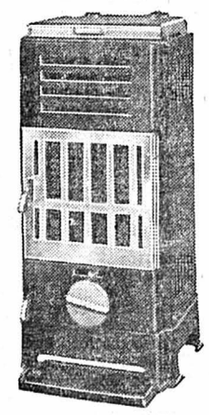

GRANUM

Le poêle à circulation d'air chaud le plus demandé

- Rendement thermique insurpassé
- Présentation moderne et soignée
- 26 modèles et exécutions différents

Economie - Confort - Sécurité

Le poêle GRANUM est un produit de haute qualité fabriqué dans le canton. Demandez-le à votre quincailler ou poêlier-fumiste
Documentation par

GRANUM S. A. Appareils de chauffage
NEUCHATEL

CALORIE

- Chauffages centraux
- Ventilation
- Climatisation
- Brûleur à mazout

Neuchâtel - Ecluse 47-49 - Tél. 5 45 86

Pour traverser confortablement l'hiver
portez une canadienne
et nos semelles en peau de mouton

Jacques Jutzeler S.A.
CUIRS ET PEAUX
Hôpital 3 NEUCHATEL

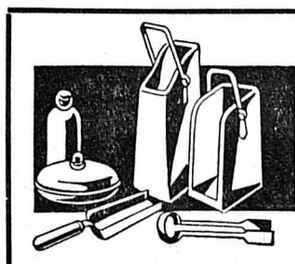

BEGUIN & PERRIN
A la Ménagère
NEUCHATEL

LA VIE NATIONALE

Les derniers résultats des élections fédérales

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A droite, le parti libéral sort affaibli de la mêlée. De justesse mais irrévocablement, il perd son troisième siège. L'entrée en lice du parti chrétien-démocrate (catholique) paraît lui avoir été néfaste surtout dans la capitale. En outre, les libéraux de la campagne ont marqué une nette préférence pour des candidats ruraux. Agrariens et chrétiens-démocrates avaient apparenté leurs listes. Les premiers conservent leur siège, les seconds, dont c'était la première campagne sur le plan fédéral, font passer un des leurs.

Gains intéressants chez les socialistes qui bénéficient d'un siège supplémentaire, une partie des troupes popistes en débandade ayant certainement passé à l'ennemi. Enfin, les radicaux ont lieu d'être satisfaits de la journée. Alors que les autres partis enregistrent généralement des pertes en pourcentage de suffrages exprimés, les radicaux en gagnent tant à Lausanne qu'en province. Cela leur vaut de décrocher un nouveau mandat, ce qui porte leur députation de six à sept membres.

Ainsi, abstraction faite de l'effondrement popiste et du recul libéral, rien de fondamental n'a changé en pays de Vaud sinon que les bataillons des abstentionnistes vont grossissant. C'est bien là le plus grave.

B. V.

Les résultats des élections en pays fribourgeois

(c) L'impression générale dans le canton est celle d'une stabilité plus grande que me le donnaient à penser les préliminaires, passablement houleux, de cette consultation populaire. Les conservateurs, qui ont fait un gros effort dans la dernière semaine, se sont maintenus en selle grâce à l'armature solide de leur parti et à leur expérience électorale. On observe toutefois que, s'ils ont gagné des voix dans la Sarine et la Singine, ils sont en diminution dans la Gruyère et dans les districts de l'ouest, où les agrariens ont déployé leurs efforts. Cependant, beaucoup de gains agrariens ont été réalisés aux dépens des autres minorités.

M. Torche sort en tête de liste. Il a été fortement cumulé. Son adversaire, le docteur Ody, n'est pas élu, bien que sortant honorablement à la suite de M. Robert Colliard.

Voici les résultats définitifs :

Liste conservatrice : MM. Paul Torche, 18,753 suffrages ; Max Aebischer, 18,484; Jean Bourgknecht, 17,474; Fritz Herren, 17,119.

Liste radicale : M. Pierre Glasson, 9490 suffrages.

Liste agraire : M. Robert Colliard, 5838 suffrages.

Liste socialiste : M. Charles Strebel, 4426 suffrages.

VIENNENT ENSUITE

Liste conservatrice : MM. Henri Gendre, 16,008 suffrages; Henri Noël, 14,759; Alphonse Brugger, 14,503.

Liste radicale: MM. Edmond Blanc, 8353 suffrages; Albert Feller, 7371; Fritz Blaser, 6248 ; Lucien Nussbaumer, 6091 ; Louis Pillonel, 5891; Victor Pilloud, 5486.

Liste agraire : MM. François Ody, 4687 suffrages ; Joseph Koller, 3851; Auguste Maeder, 3725; Gabriel Kolly, 3444; Joseph Cottet, 3374; Alfred Johner, 4145.

Liste socialiste : MM. Jacques Bernasconi, 3691 suffrages; Charles Nicolet, 3623 ; Jacob Fürst, 3430; Alfred Steinmann, 3361; Joseph Jungo, 3194; Louis Gillet, 3122.

BERNE (33 sièges)

Les indépendants remportent deux sièges détenus jusqu'ici par les socialistes

BERNE, 29. — Voici les résultats pour le canton de Berne :

Liste 1, parti des paysans, artisans et bourgeois (Mittelland - Emmental - Haute-Argovie - Seeland - Jura), 1 million 575,536 voix, 9 sièges.

Liste 2, parti des paysans, artisans et bourgeois (Oberland), 402,792 voix, 2 sièges.

Liste 3, parti catholique-conservateur, 348,312 voix, 2 sièges.

Liste 4, parti libéral jurassien, 261,515 voix, 1 siège.

Liste 5, parti radical - démocratique (Mittelland - Emmental - Haute-Argovie - Seeland), 577,337 voix, 4 sièges.

Liste 6, parti radical - démocratique (Oberland), 160,411 voix, 1 siège.

Liste 7, parti libéral-socialiste (économie franche), 96,219 voix, 0 siège.

Liste 8, parti socialiste, 1,841,599 voix, 11 sièges.

Liste 9, parti socialiste jurassien, 247,522 voix, 1 siège.

Liste 10, alliance des indépendants, 235,895 voix, 2 sièges.

Les listes suivantes étaient apparentées : 1 et 2 ; 4, 5 et 6 ; 8 et 9 ; 7 et 10.

Le parti socialiste perd deux sièges, recueillis par l'alliance des indépendants, qui n'en avait aucun. Pour le reste, la répartition reste la même.

ZURICH (32 sièges)

ZURICH, 29. — Voici le chiffre de voix et le nombre de sièges obtenus par les différents partis dans le canton de Zurich pour les élections au Conseil national :

Socialistes, 1,664,681 suffrages, 9 sièges (9) ; parti libéral-socialiste (monnaie franche, 136,151, pas de siège (1) ; parti évangélique populaire, 222,328, 1 siège (1) ; parti démocrate, 370,489, 2 sièges (2) ; parti du travail, 166,989, 1 siège (1) ; parti paysan, 840,324, 5 sièges (4) ; parti radical de la ville de Zurich, 496,778, 3 sièges (2) ; parti radical de la campagne, 26,968, 2 sièges (2) ; parti chrétien social, 585,249, 3 sièges (3) ; ligue des indépendants, 932,374, 6 sièges (6).

Le nombre des mandats est passé de 31 à 32, le parti paysan et le parti radical gagnent chacun un siège. Le parti libéral-socialiste perd le mandat qu'il détenait dans l'ancien Conseil national.

VALAIS (7 sièges)

SION, 29. — Voici le nombre des suffrages obtenus par les diverses listes :

Socialistes 37,277 ; parti conservateur (Valais romand), 76,772 ; parti chrétien-social du Haut-Valais 24,827 ; parti populaire conservateur-catholique du Haut-Valais 39,450 (ces trois derniers partis étaient apparentés) ; union paysanne et ouvrière (popistes) 4947 ; parti radical démocratique 47,915.

Au total, 32,900 électeurs sur 45,000 ont participé au scrutin.

Sont élus : 1 socialiste (nouveau), 3 conservateurs, 1 chrétien-social du Haut-Valais, 1 du parti populaire conservateur-catholique du Haut-Valais, 1 radical-démocratique.

Bulletin de bourse

ZURICH	Cours du 26 oct.		29 oct.	
OBLIGATIONS				
3 ¼ % Fédéral 1941	101.60%		101.55%d	
3 ¼ % Féd. 1946, avril	102.40%d		102.60%	
3 % Fédéral 1949	100.25%d		100.15%d	
3 % C.F.F. 1903, diff.	102.25%d		102.20%d	
3 % C.F.F. 1938	100.10%		100.15%d	
ACTIONS				
Union Banques Suisses	1042.—		1043.—	
Société Banque Suisse	888.—		875.—	
Crédit Suisse	900.—		890.—	
Electro Watt	833.—		818.—	
Motor-Columbus	485.—		480.—	
S.A.E.G., série I	46 ½		46 ½	
Italo-Suisse, priv.	88 ½		87 ½	
Réassurances, Zurich	6150.—	d	6130.—	
Winterthour Accidents	4900.—	o	4875.—	d
Zurich Accidents	8150.—	d	8150.—	d
Aar et Tessin	1210.—		1210.—	
Saurer	1035.—		1030.—	
Aluminium	2390.—		2330.—	
Bally	807.—		805.—	
Brown Boveri	1195.—		1187.—	
Fischer	1195.—		1178.—	
Lonza	930.—		915.—	
Nestlé Alimentana	1728.—		1713.—	
Sulzer	2140.—		2120.—	
Baltimore	87.—		80.—	
Pennsylvania	83 ¼		78 ½	
Italo-Argentina	27.—		26.—	o
Royal Dutch Cy	285.—		289.—	
Sodec	26 ¾		26 ½	
Standard Oil	297.—		293.—	
Du Pont de Nemours	387 ½		374.—	
General Electric	248.—		235 ex. dir.	
General Motors	221.—		213.—	
International Nickel	175 ½		169.—	
Kennecott	366.—		355.—	
Montgomery Ward	305.—		300.—	
National Distillers	148.—		142.—	
Allumettes B.	44.—		43 ½	
U. States Steel	188.—		179.—	
BALE				
ACTIONS				
Ciba	2850.—		2810.—	
Schappe	1030.—	d	1040.—	
Sandoz	4750.—		4679.—	
Geigy, nom.	2540.—		2500.—	d
Hoffmann - La Roche (bon de jce)	5550.—		5490.—	
LAUSANNE				
ACTIONS				
B. C. Vaudoise	772.50		770.—	d
Crédit F. Vaudois	770.—	d	770.—	d
Romande d'Electricité	435.—	d	435.—	d
Câbleries Cossonay	2800.—		2775.—	d
Chaux et Ciments	1050.—		1025.—	d
GENÈVE				
ACTIONS				
Amerosec	129.—		125.50	
Aramayo	27 ½	d	27.—	
Chartered	40 ½		40 ½	
Gardy	213.—		213.—	o
Physique, porteur	280.—		275.—	
Sécheron, porteur	545.—	d	545.—	
S. K. F.	262.—		255.—	

Cours communiqués par la Banque cantonale, sans engagement

Bourse de Neuchâtel

(Extrait de la cote officielle)

ACTIONS	26 oct.		29 oct.	
Banque Nationale	780.—	d	780.—	d
Crédit Fonc. Neuchât.	725.—	d	725.—	
La Neuchâteloise as. g.	1025.—	d	1020.—	d
Câbles élec. Cortaillod	7000.—	d	7000.—	d
Ed. Dubied & Cie	1280.—	d	1280.—	d
Ciment Portland	2675.—	d	2700.—	d
Tramways Neuchâtel	510.—	d	510.—	d
Suchard Holding S.A.	380.—	d	380.—	d
Etablissem. Perrenoud	525.—	d	525.—	d
OBLIGATIONS				
Etat Neuchât. 2½ 1932	103.—	d	103.50	
Etat Neuchât. 3¼ 1938	101.—	d	101.—	
Etat Neuchât. 3½ 1942	102.50	d	102.50	d
Com. Neuch. 3½ 1937	100.50	d	100.50	d
Com. Neuch. 3¼ 1947	101.25	d	101.25	d
Ch.-de-Fonds 4% 1931	102.50	d	102.50	d
Tram. Neuch. 3½ 1946	101.—	d	101.—	
Klaus 3¼ 1938	101.—	d	101.—	d
Suchard 3% 1950	99.25	d	99.—	d

Taux d'escompte Banque Nationale 1 ½ %

Billets de banque étrangers

Cours du 29 octobre 1951

	Acheteur	Vendeur
Francs français	1.01	1.04
Dollars	4.34	4.37
Livres sterling	10.10	10.25
Francs belges	7.80	8.10
Florins hollandais	100.50	103.50
Lires italiennes	—.62	—.64½
Allemagne	81.50	83.—
Autriche	12.20	12.60
Espagne	8.40	8.80

Cours communiqués par la Banque cantonale sans engagement

Le prix Marcel Benoist a été décerné

BERNE, 29. — Dans la séance qu'elle a tenue à Stein sur le Rhin, sous la présidence du conseiller fédéral Etter, la commission administrative de la fondation Marcel Benoist pour l'encouragement des recherches scientifiques, a décerné le prix de la fondation pour 1950 à M. Emile Guyenot, professeur à Genève, pour ses remarquables travaux dans le domaine de la physiologie, de la génétique et de la régénération, et spécialement pour son important ouvrage « La variation », publié en 1950.

Le montant du prix pour 1951 a été de nouveau fixé à 20,000 francs.

Communiqués

Manifestation d'amitié neuchâteloise

L'assemblée générale de l'Institut neuchâtelois marquera la journée du mercredi 31 octobre d'un caractère exceptionnel pour le public. Elle sera suivie, à l'Aula de l'Université, d'une conférence publique de l'écrivain chaux-de-fonnier Jean-Paul Zimmermann sur le théâtre irlandais et l'œuvre de Synge en particulier.

On ne saurait mieux introduire le spectacle que les Tréteaux d'Arlequin, descendus bénévolement de la Chaux-de-Fonds, donneront le soir au Théâtre de Neuchâtel.

L'Institut neuchâtelois fait appel à des forces jeunes pour que se renouvelle le dialogue entre le Haut et le Bas.

Répartition des chances

On peut bien le dire, les organisateurs de la Loterie romande s'ingénient à mettre toutes les chances du côté du bon public, alors qu'il leur serait plus facile de suivre la routine. Témoin la prochaine tranche : elle comporte un tableau de lots particuliers. Le gros lot y a été fractionné en cinq lots de 20,000 fr. destinés précisément à répartir encore les chances. Tranche populaire s'il en est et pour laquelle il sera prudent d'acheter ses billets à l'avance. En ce souvenant que, l'an dernier déjà, la tranche des cinq gros lots avait connu un gros succès.

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le conflit entre le Caire et Londres

ENCORE UN INCIDENT EN ÉGYPTE

LE CAIRE, 29 (Reuter). — Des troupes britanniques ont ouvert le feu, la nuit dernière, sur une automobile égyptienne qui tentait de se frayer un passage sur une route barrée militairement, à Tel-el-Kébir. Une passagère de la voiture a été tuée et le chauffeur égyptien blessé.

Un porte-parole militaire à Fayid a déclaré lundi que ce barrage à Tel-el-Kébir était constitué de deux cordons de policiers. La voiture égyptienne, malgré les sommations, a passé le premier cordon et lorsqu'il fut évident qu'elle entendait passer également le second, les soldats ouvrirent le feu. Une demi-heure plus tard, un officier de police égyptien est venu s'informer de l'incident, qui est encore soumis, a ajouté le porte-parole, à une enquête approfondie.

On annonce, d'autre part, qu'un poseur de mines britannique est arrivé dans le port de Port-Saïd.

Suspension du trafic de nuit dans le canal de Suez

LE CAIRE, 29 (A.F.P.). — La Compagnie du canal de Suez a décidé de suspendre le trafic de nuit dans le canal.

Cette décision a été prise par suite du refus des ouvriers égyptiens des entreprises concessionnaires d'installer des projecteurs à bord des navires et de travailler à bord de navires britanniques.

Les pays arabes vont examiner les propositions des Occidentaux

LE CAIRE, 29 (Reuter). — Salah el Din Pacha, ministre égyptien des affaires étrangères, a convoqué en conférence les représentants diplomatiques des pays arabes au Caire, pour examiner avec eux les propositions des quatre puissances relatives à la création d'un commandement du Moyen-Orient. Il exposerait en particulier les raisons qui ont poussé l'Egypte à écarter ces propositions.

Quelques pays de la Ligue arabe, la Syrie, le Liban et l'Irak, qui se sentent les plus menacés par une éventuelle agression soviétique semblent favorables à la création d'un commandement du Moyen-Orient rattaché à l'organisation du pacte de l'Atlantique. On déclare qu'ils ont déploré le refus rapide de l'Egypte qui a été décidé avant que les autres pays arabes aient été consultés.

Lundi, le ministre égyptien des affaires étrangères s'est entretenu avec Azzam Pacha, secrétaire général de la Ligue arabe, sur l'attitude des pays arabes en prévision de l'assemblée générale de l'O.N.U.

L'affaire de Pont-Saint-Esprit

NIMES, 30 (A.F.P.). — Le minotier Maillet et le boulanger Bruère, inculpés dans l'affaire du « pain maudit » de Pont-Saint-Esprit, ont été mis en liberté provisoire, hier soir, par la Chambre des mises en accusation de Nîmes.

On se souvient que les deux inculpés étaient accusés d'avoir livré à Pont-Saint-Esprit de la farine contenant de l'ergot de seigle qui avait provoqué de nombreuses intoxications et la mort de plusieurs personnes.

Le triste destin de la reine Marie-Amélie de Portugal

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Porté au trône, sans y être préparé, Manoël II n'avait ni l'expérience politique ni le caractère requis pour tenir tête aux forces de désordre déchaînées. Aussi, quand éclata la révolution portugaise de 1910, n'eut-on pas de peine à convaincre le jeune roi et la reine-mère Marie-Amélie, à fuir les rives du Tage, tandis que la République était proclamée à Lisbonne.

Manoël II mourut en exil, vingt-deux ans après, sans avoir jamais tenté grand-chose pour retrouver son trône. Il n'avait pas eu d'enfants, de sorte que les droits à la Couronne passèrent aux mains de dom Duarte Nuno, chef de la ligne de dom Miguel.

Après une conférence entre le comte de Paris, l'ambassade du Portugal et l'évêché de Versailles, il a été décidé que les obsèques de la reine Amélie de Portugal auront lieu mercredi en la cathédrale Saint-Louis, à Versailles.

La cérémonie religieuse sera présidée par Mgr Roland-Gosselin, évêque de Versailles, et Mgr Audrain, évêque auxiliaire. Le corps sera ensuite dirigé sur Dreux (Eure-et-Loir), où il sera déposé provisoirement dans le tombeau de la famille d'Orléans, en attendant que les formalités soient terminées pour les obsèques définitives, qui se dérouleront au Portugal.

Le malaise politique s'accentue en France

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La première a été soutenue par M. Daladier. Elle est simple. De l'avis de l'ancien président du conseil de la Troisième République, il convient de revenir d'urgence à la majorité de Quatrième force, celle qui a vu le jour à l'occasion de l'investiture de M. Pleven. Chacun doit y mettre du sien, M. Pleven s'effacer et les frères ennemis M.R.P. et S.F.I.O. se réconcilier sous le signe de la République.

Alors qu'on s'attendait à voir M. Daladier accentuer son glissement à droite, on a constaté avec surprise que, virant de cap, le député de Vaucluse tendait la perche aux socialistes.

Pour M. Herriot, la question gouvernementale sollicite davantage d'habileté ; à l'inverse de son collègue et concurrent, le président de l'Assemblée nationale estime que, puisque la droite se prétend en mesure de prendre le pouvoir, il faut lui laisser tenter son expérience propre. Mais comme lui, M. Herriot considère que cet essai est voué d'avance à l'échec. C'est à cet instant, mais à cet instant seulement qu'il entend voir se constituer un vaste gouvernement de gauche allant des socialistes aux indépendants.

Telles sont les dispositions présentes du parti radical. Elles ne sont pas de nature à faciliter ce regroupement de la majorité auquel procède actuellement M. Pleven. Les conditions posées par le parti radical à cette future concentration du centre-gauche sont par ailleurs assez sévères. De ce côté, les exigences radicales peuvent parfaitement prolonger de quelques semaines et même davantage la survie du cabinet Pleven. En effet, si le respect intransigeant de la laïcité réaffirmé par les radicaux doit satisfaire la S.F.I.O., il répugnera au M.R.P. et aux indépendants, tandis que l'accroissement des pouvoirs du Sénat et le refus de l'échelle mobile provoqueront des réactions directement inverses.

En conclusion, et c'est là une idée généralement retenue : rentrée difficile avec en toile de fond une perspective de crise ministérielle. Le tout est de savoir si les indépendants et le M.R.P. s'inclineront devant le couperet radical et, dans l'hypothèse d'une expérience de droite, de savoir quel jeu jouera le R.P.F. Si par aventure les gaullistes acceptent une collaboration avec les modérés, c'est finalement M. Herriot qui risquerait d'être le dindon de la farce. Nous n'en sommes pas là.

Dernier détail: l'éventualité d'une crise ministérielle prochaine a fait très mauvaise impression dans les milieux officiels anglais et américains de Paris. On s'y étonne, et pas tout à fait sans raison, de voir un vieux parti réputé pour son expérience et sa maturité politique accepter les risques d'une vacance du pouvoir au moment où les Nations Unies vont peut-être être appelées à discuter du sort du Maroc...

M.-G. G.

ACCIDENT D'AVIATION A TOULON

TOULON, 30 (A.F.P.). — Deux avions de la base de Palivestre sont entrés en collision, hier, au cours d'un vol d'entraînement et se sont écrasés près de Sollies-Toucas.

Il y aurait trois morts.

Un combat avec des aigles près de Grenoble

GRENOBLE, 30 (A.F.P.). — Un chauffeur de camion roulait lundi matin sur la route de Vaulnavay-le-Bas à Vizille lorsqu'il a été attaqué par deux aigles.

Ayant arrêté son camion, il lutta contre les deux rapaces, mettant en fuite l'un et capturant l'autre vivant.

Le chauffeur a été blessé aux bras et au visage.

Autour du monde en quelques lignes

En FRANCE, une tornade s'est abattue hier sur la localité de Saint-Laurs (Deux-Sèvres). Les dégâts sont considérables.

Georges Dumoulins qui, de 1940 à 1944 participa activement à la politique de collaboration avec les Allemands alors qu'il occupait un poste important à la commission du Rassemblement national populaire de Déat, s'est constitué prisonnier à Paris. Il avait été condamné à mort par contumace en 1948.

Au VATICAN, le pape a prononcé un grand discours devant les membres du congrès de l'Union catholique italienne des sages-femmes. Il a notamment évoqué le problème des parents, de la nature et de Dieu.

A PORT-SAID, par suite de la négligence de marins égyptiens chargés des opérations d'amarrage, plusieurs bateaux ont failli entrer en collision et ce n'est que de justesse qu'une catastrophe a été évitée.

Au SOUDAN, la commission pour la constitution du Soudan a demandé à l'O. N. U. d'envoyer une commission internationale pour surveiller l'évolution de la question constitutionnelle.

En COREE, les négociations d'armistice n'ont réalisé hier aucun progrès.

En ITALIE, les dernières inondations ont causé la mort de 110 personnes.

Les sports

MOTOCYCLISME

Saint-Blaise-Neuchâtel

(c) Dimanche matin a eu lieu la dernière compétition de l'année qui consistait — une nouveauté — en un match de régularité entre les deux clubs du « bout du lac ». Le circuit comprenait 80 kilomètres avec des vitesses imposées variant entre 30 et 50 kilomètres à l'heure, et comme points extrêmes le canal de l'Aar et Montmollin.

Le Moto-Club Neuchâtel s'adjugea ce premier match par 386 points contre 531 au Moto-club de Saint-Blaise. En revanche, la victoire individuelle revint à M. W. Thuillard de Saint-Blaise avec 78 points devant Gindrat, Neuchâtel, 79 points, R. Schenk, Neuchâtel 100 points, Zwahlen, Saint-Blaise, 137 points, Klausener, Neuchâtel, 207 points, Schluep, Neuchâtel, Jaberg, Saint-Blaise, Pagani, Saint-Blaise, Fahrny, Neuchâtel, Christen, Saint-Blaise. Le Moto-club Neuchâtel remporté pour une année le challenge offert par des anciens du Moto-club Neuchâtel.

Un projet américain pour écouler les pétroles iraniens

WASHINGTON, 30 (Reuter). — Les Etats-Unis ont invité la Grande-Bretagne et la Perse à élaborer un plan en vue de transporter 2 millions de tonnes de pétrole iranien entreposé sur la côte sud de l'Iran.

Ce pétrole devrait être transporté vers l'Occident.

Des fonctionnaires ont déclaré à Washington que ce projet avait été soumis à M. Mossadegh, premier ministre iranien, comme partie du plan relatif à la reprise des négociations directes entre le Royaume-Uni et la Perse.

L'Amérique est d'avis que ces deux pays devraient s'entendre à écouler ce pétrole vers l'ouest avant d'engager de nouveaux pourparlers.

La valeur des produits entreposés est estimée à 40 millions de dollars sur le marché occidental. L'idée américaine part de l'appréciation qu'il faudra des semaines ou des mois avant qu'un nouvel accord puisse entrer en vigueur, même si les Anglais et les Persans devaient s'asseoir immédiatement à la table des négociations.

De plus, il faudra un délai assez long avant que le pétrole iranien puisse de nouveau être exploité.

Des chasseurs mécontents ont porté leurs suffrages sur saint Hubert lors des dernières élections

Bien que leur nombre ne soit pas exactement déterminé, plusieurs dizaines d'électeurs de la commune d'Anglet, canton de Bayonne-Nord-Ouest, ont porté leurs suffrages sur saint Hubert, patron de la chasse.

Ils répondaient ainsi à l'appel du groupement cynégétique de la commune qui avait invité ses adhérents à mettre dans les urnes des bulletins au nom de son saint patron afin de protester contre l'ouverture, trop tardive à son gré, de la chasse qui eut lieu après le passage des oiseaux migrateurs.

Sur 3924 suffrages exprimés, les scrutateurs ont dénombré 500 bulletins blancs ou nuls, saint Hubert ne pouvant être considéré comme un candidat éligible.

C'est à ces chasseurs fanatiques que les candidats, réels ceux-là, devront s'adresser avant le scrutin de ballottage pour obtenir les suffrages décisifs.

Emissions radiophoniques

Mardi

SOTTENS et télédiffusion : 7.10, Radio-Lausanne vous dit bonjour. 7.15, inform. 7.20, concert matinal. 11 h., de Monte-Ceneri : Musique italienne des XVIIme et XVIIIme siècles — Airs de V. Davico — Panoramas de la Suisse italienne — Extraits d'opéras. 12.15, Trois pages de Tchaïkovsky. 12.30, avec Oscar Straus. 12.45, signal horaire. 12.46, inform. 12.55, un disque. 13 h., le bonjour de Jack Rollan. 13.10, Cedric Dumont et son orchestre. 13.30, Oeuvres d'Arthur Honegger. 16.30, thé dansant. 17 h., variétés internationales. 17.30, musique de films. 18 h., une œuvre de Copland. 18.15, pour comprendre la peinture. 18.25, Caprice en si bémol No 13 de Paganini. 18.30, cinémagazine. 18.55, le micro dans la vie. 19.13, l'heure exacte. 19.14, le programme de la soirée. 19.15, inform. 19.25, le miroir du temps. 19.45, Jouez avec nous. 20.10, Clé de sol et café noir, émission nouvelle de J.-F. Zbinden. 20.30, soirée théâtrale : Hommage à César von Arx et « La trahison de Novare », pièce de César von Arx. 22.30, inform. 22.35, Radio-Lausanne vous dit bonsoir.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 7 h., inform. 11 h., de Monte-Ceneri : émission commune. 12.30, inform. 12.40, Extrait d'opéras et opérettes. 13.10, carnet de route du reporter. 13.25, une œuvre de Bach. 16.30, de Sottens : Sonates de Mozart et Beethoven par M. Mandeau et Karl Engel — Triptyque botticellien d'Ottorino Respighi. 17.30, l'Italie culturelle d'aujourd'hui. 18 h., Caprices 51. 18.50, télévision. 19.30, inform. 20 h., Lieder de Schumann et de Brahms. 20.15, Cinquième concert populaire par l'Orchestre de la Tonhalle. 22.20, Introduction au nouvel opéra de Strawinsky : The Rake's Progress.

Après les élections britanniques

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les conservateurs ont 321 sièges, les travaillistes 295 (y compris un travailliste irlandais), les libéraux 6 et les nationalistes irlandais deux.

Désormais, 624 sièges sont pourvus. En ce qui concerne le 625me, et dernier, les élections n'auront lieu qu'en novembre et les travaillistes sont assurés de l'emporter.

Les voix obtenues par les deux grands partis

LONDRES, 29 (A.F.P.). — Après le scrutin de Western Isles, le total des voix obtenues par les deux principaux partis aux élections du 25 octobre s'établit définitivement ainsi :

Travaillistes : 13,991,582 voix ;
Conservateurs : 13,721,346 voix.

Révélations du gouvernement hollandais sur l'activité d'espions tchécoslovaques

LA HAYE, 30 (A.F.P.). — Des activités de l'espionnage tchécoslovaque aux Pays-Bas et en Belgique viennent d'être révélées dans un communiqué spécial que publie le gouvernement néerlandais.

Ce communiqué met en cause les attachés militaires de la légation de Tchécoslovaquie à Bruxelles, Jiri Horski, qui quitta la Belgique en 1949 à la demande des autorités belges, et son successeur, Miroslav Hoppe, qui, non seulement entretinrent des agents en Belgique et en Hollande, mais encore se livrèrent eux-mêmes à des activités nettement répréhensibles.

Hoppe était en relations très étroites avec le deuxième secrétaire de l'ambassade soviétique à Bruxelles. Le gouvernement des Pays-Bas met également en cause un mystérieux personnage, Oldrich Neumann, aux identités multiples. Neumann, venu en Hollande en 1950 et en 1951, envoyait dans des cartes postales coupées en deux et recollées des messages imprimés sur micro-films et contenant des informations d'ordre militaire, commercial, industriel et financier. Neumann s'intéressait également aux activités des réfugiés tchécoslovaques en Hollande, ayant fui le régime de M. Gottwald en 1948. Parmi les autres comparses de l'espionnage tchécoslovaque en Hollande, le communiqué fait également mention d'agents subalternes de nationalité hollandaise, notamment d'un certain Konig, dont la femme était fonctionnaire à la légation des Pays-Bas à Prague.

Le but de la publication de tous ces détails, habituellement réservés aux rapports des services secrets pour leur propre documentation, paraît surtout de mettre la population hollandaise en garde contre l'activité des services d'espionnage communistes en Hollande qui auraient pris, ces derniers temps, des proportions inquiétantes.

AVIS TARDIFS

ARMÉE DU SALUT
Attention ! ECLUSE 20 Attention !
Jeudi 1er novembre
Dès 9 heures du matin au soir
« La Fête des Moissons »
Vente de légumes, fruits, pommes de terre, etc.
BUFFET
Tous les dons en nature ou en espèces sont reçus avec reconnaissance
Le soir dès 19 h. 30 : Magnifique soirée avec beau programme
Entrée libre Invitation cordiale à tous

EBENEZER - KAPELLE
BEAUX-ARTS 11
VORTRAGS - WOCHE
Prediger HANS PROBST, Basel
Heute, 20.15 Uhr :
Was soll ich machen mit Jesus ?
Mittwoch, 20.15 Uhr :
Wie werde ich mit den Problemen des Lebens fertig ?
Donnerstag, 20.15 Uhr :
Sterben = und was dann ?
Eintritt frei ! Freundliche Einladung !

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS
Section de Neuchâtel
CE SOIR
dernière conférence de M. W. Alispach
Sujet :
LES FORCES SECRÈTES
Ne manquez ce sujet très intéressant

Salle des Conférences
Ce soir à 20 h. 15
Concert de musique norvégienne
Denise Bidal et Jeanne Bovet, pianistes
E. Scherz-Meister, soprano
Paul Sandoz, baryton
Location « AU MÉNESTREL » Tél. 5 14 29
Réduction pour les J.M.

PERDU
samedi soir entre 19 et 20 heures, une petite valise de cuir contenant trois sacs de dame usagés. Parcours route la Chaux-de-Fonds-Neuchâtel. Prière de rapporter ou d'informer, contre récompense : maroquinerie Guye-Rosselet, Treille 8, ou la Chaux-de-Fonds, rue Léopold-Robert 22.

Corsaire
Ce soir démonstration et dès samedi en matinée : COURS DE BE-BOP au caveau du Faubourg

APOLLO **2 séances tous les jours: 14 h. et 20 h.**
DERNIERS JOURS
du plus grand film de tous les temps
AUTANT EN EMPORTE LE VENT

PHARMACIE ARMAND
Hôpital 2 Neuchâtel Tél. 5 57 22
Pharmacie = Droguerie = Herboristerie = Parfumerie
SERVICE RAPIDE ESCOMPTE S. E. N. J. 5%
PHARMACIE ARMAND
Hôpital 2 Neuchâtel Tél. 5 57 22

COLUMBIA

Disques «longue durée»

Microsillon 33 ⅓ tours

Les disques «longplaying» Columbia et Pathé depuis si longtemps attendus sont enfin arrivés. Voici la première liste des œuvres livrables :

BEETHOVEN
CONCERTO No 1 en ut majeur FCX 109
avec Walter Gieseking au piano (1 disque 30 cm.)
TRIPLE-CONCERTO en ut majeur FC. 1002
pour piano, violon, violoncelle et orchestre
Direction : Bruno Walter (1 disque 25 cm.)
SYMPHONIE No 5 en ut mineur FCX 107
Orchestre philharmonique de Vienne
Direction : Herbert von Karajan (1 disque 30 cm.)

BIZET
CARMEN, enregistrement intégral FCX 101/03
artistes, chœurs et orchestre de l'Opéra comique (3 disques 30 cm.)
L'ARLÉSIENNE, 1re et 2me suite DTX 103
d'orchestre. Orchestre national de la R.D.F. (1 disque 30 cm.)

BERLIOZ
L'ENFANCE DU CHRIST, trilogie DTX 101/102
sacrée. (2 disques 30 cm.)
Solistes, chœurs et orchestre du Conservatoire.

FAURÉ
REQUIEM pour soli, chœurs et FCX 108
orchestre. (1 disque 30 cm.)
Les Chanteurs de Saint-Eustache, direction A. Cluytens.

MOZART
SÉRÉNADE No 9 en ré majeur, DTX 104
« Posthorn Serenade ». (1 disque 30 cm.)
Orchestre Lamoureux, direction A. Goldschmidt.

RACHMANINOFF
CONCERTO No 3 en ré mineur pour FCX 104
piano et orchestre (1 disque 30 cm.)
Malcuzinsky, piano, direction P. Kletzki.

SCHUMANN
SYMPHONIE No 4 en ré mineur. FC 1001
Orchestre national de la R.D.F. (1 disque 25 cm.)
direction A. Cluytens.

TSCHAIKOWSKY
SYMPHONIE No 6 « Pathétique » FCX 105
Orchestre philharmonique de (1 disque 30 cm.)
Vienne, direction Karajan.
LE LAC DES CYGNES, ballet en FCX 110
4 actes. Orchestre A. Kostelanetz. (1 disque 30 cm.)

WAGNER
LA WALKYRIE, 3me acte (enregis- FCX 111/112
trement intégral) (2 disques 30 cm.)
Solistes et orchestre du Festival de Bayreuth, direction H. von Karajan (enregistré au cours de la représentation du 12 août 1951).

PRIX DES DISQUES LP :
30 cm. Fr. 39.— impôts inclus
25 cm. Fr. 30.— impôts inclus

DANS TOUS LES BONS MAGASINS DE DISQUES

Représentation générale Columbia
PIANOHAUS
JECKLIN
ZÜRICH 1
THE FINEST NAME ON RECORD
COLUMBIA

CASINO DE LA ROTONDE
Montag den 5. November, 20.30 Uhr
LUXUS-REVUE
Der Grosserfolg in Brüssel, Paris, Wien
Das HERZENKARUSSELL
inszeniert von Joe Biller (French Casino New-York)
mit Babette Sabina « Temperament für Zwei »
10 MEXICANA — ACCORDEON — LADIES
spielen, singend, tanzend
DION, der unerreichte Jazzkönig
RAY SISTERS, herrliche franz. Tanzkunst
TRIO RONALDO'S, l'attraction de danse la plus variée
NORA ORLANDO, Hohe Schule der Artistik, etc., etc.
Märchenhafte Bilder, bezaubernde Kostüme
Preis der Plätze : Fr. 2.25 - 6.75
Vorverkauf : «AU MÉNESTREL» — Tel. 5 14 29

Graphologie
Chirologie
Lignes de la main
Etude scientifique sérieuse et approfondie. Conseils
Reçoit de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Excepté le jeudi. La consultation Fr. 5.—. Mme H. Jacot, rue des Valangines No 21. Prendre l'escalier près de la Rosière No 3 et monter jusqu'à la grande maison blanche à gauche, rez-de-chaussée, Neuchâtel.

Nous construisons
maison familiale ou locative, PRIX FORFAITAIRE. Devis sans engagement. RABAIS DE 5% pour plusieurs constructions. — Ecrire sous chiffres I. S. 699 au bureau de la Feuille d'avis.

la prairie
son assiette sur le pouce à Fr. 2.—
Quenelles de veau
Pommes nature
Choux de Bruxelles

A LOUER
appareils enregistreurs
WEBSTER
chez
HUG et Cie
Musique
NEUCHATEL

Orchestre
Hôtel des environs cherche un ensemble de cinq musiciens pour les fêtes de l'An 1951-1952. Faire offres détaillées sous chiffres F. C. 693 au bureau de la Feuille d'avis.

ORPHÉON
MM. les membres honoraires, actifs, passifs, ainsi que leurs familles et leurs amis, sont informés que le
match au LOTO
aura lieu MERCREDI 31 OCTOBRE
dès 20 heures
à l'hôtel Terminus
PREMIER TOUR GRATUIT
Beaux quines Venez nombreux

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Jeudi 1er novembre 1951, à 10 h. 15 précises à l'Aula
Installation du recteur
PROGRAMME :
1. Discours de M. Camille Brandt, conseiller d'Etat.
2. Discours de M. Jean-G. Baer, vice-recteur.
3. Discours d'installation de M. Paul-René Rosset, recteur.
Sujet :
A propos de la formation de la volonté de la société anonyme :
Unité économique ou diversité juridique
La séance est publique

F. LUDER
RADIOTECHNICIEN
Ancien élève de l'Ecole pratique de radioélectricité de Paris
Ancien chef du département technique de l'Agence générale
Radio Médiator S. A.
Ancien chef du service de contrôle des Usines Philips
informe le public qu'il a ouvert un
laboratoire de radioélectricité
dans les anciens locaux de « Radio Médiator S. A. » à Neuchâtel
Réparations - Expertises
Vente des appareils « Médiator » et autres marques
SABLONS 48 NEUCHATEL
Tél. 5 34 64

Avis de tir
Le commandant des tirs porte à la connaissance des pêcheurs et riverains du lac de Neuchâtel, que des tirs et lancements de bombes depuis avions ont lieu *toute l'année*, du lundi au samedi à proximité de la rive, près de Forel.
du 1er juin au 30 septembre de 0900 h. à 1600 h.
Les lundi et jeudi les tirs ne commencent qu'à 1200 h.
Interdictions : Il est interdit de rester ou de pénétrer dans la zone dangereuse ainsi que de ramasser ou de s'approprier des bombes non éclatées ou des éclats de projectiles.
Renseignements : Des avis de tirs sont affichés dans les ports de : Auvernier, Cortaillod, Chez-le-Bart, Estavayer, Chevroux et Portalban.
Le détail du programme des tirs peut être obtenu à la caserne d'aviation de Payerne (Tél. 037/6 24 41) et au bureau de la Société de navigation, place du Port, Neuchâtel (Tél. 038/5 40 12-13).

Les beaux tissus de France
SOIERIES - VELOURS - TOILES DE JOUY
pour meubles et décorations se trouvent chez
Fred Kunz
tapissier décorateur
Colombier
Château 4
Tél. 6 33 15

Hernie
Elle n'est plus gênante depuis la découverte d'un procédé de contention qui ne comporte ni ressort, ni pelote. Avec un bandage opérant l'obturation complète de l'anneau herniaire, vous redeviendrez normal. Essais gratuits, tous les jours.
Reber
BANDAGISTE Tél. 5 14 52
Saint-Maurice 7 Neuchâtel

CAVIAR Malossol, le pot Fr. 9.—
WODKA Monopole Etat russe, la bouteille 17.50
AUX GOURMETS
Epicerie fine A. Griesser
Rue du Seyon, Neuchâtel

Sous les auspices de l'Institut neuchâtelois
Théâtre de Neuchâtel
Mercredi 31 octobre, à 20 h. 30
Les
TRÉTEAUX D'ARLEQUIN
jouent
A Cheval vers la Mer
de J.-M. Synge, avec GRETA PROZOR
Le Testament du Père Leleu
de R. Martin-Du-Gard
Prix des places : Fr. 2.85 à 5.65
(Etudiants Fr. 2.25)
Location : Au Ménestrel
Conférence de JEAN-PAUL ZIMMERMANN sur le théâtre irlandais, à 17 h. 30, à l'Aula de l'université (Entrée libre)

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DES LETTRES
Cours libre du Dr G. Richard, privat-docent
Psychanalyse et éducation
Tous les mardis, à 18 h. 15
Première leçon : mardi 30 octobre, à l'Amphithéâtre des lettres
Inscriptions au secrétariat de l'Université

MESDAMES CLAIRE couture
confections pour dames
Trois-Portes 37, 1er étage
vous offre un grand choix de COMBINAISONS en charmeuse depuis Fr. 9.80, ainsi que BLOUSES, ROBES à des prix très avantageux.

Les 6 pièces Fr. 1145.—
Facilités de paiement
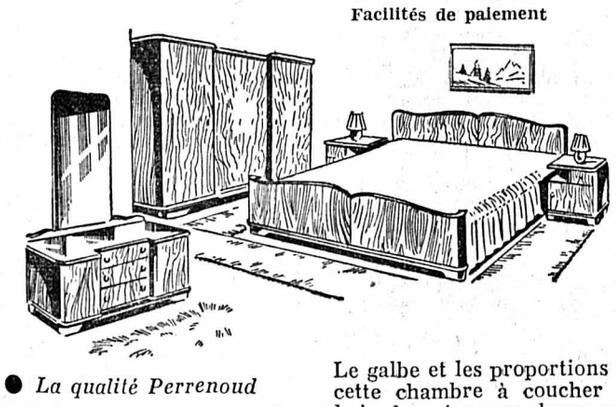
● La qualité Perrenoud
● Le « chic » Perrenoud
● Nos prix avantageux
Le galbe et les proportions de cette chambre à coucher en bois dur et noyer donne une impression de paisible harmonie.
SOCIETE ANONYME DES ETABLISSEMENTS
JULES PERRENOUD & Cie
TREILLE 1 - NEUCHATEL
Une voiture vous attend pour visiter notre fabrique à Cernier

Attention !
Retenez cette date !
Jeudi 1er novembre, à 20 heures
CERCLE NATIONAL
Grand match au loto
des Amis-Gyms
Des quines « Formid »

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

7 septembre. La société « Maison de la Fourrure S. A. » à Neuchâtel, fait inscrire qu'elle exploite à Neuchâtel, conformément à son but social, un commerce de fourrures à l'enseigne : « Siberia Furs ».

4 octobre. Radiation de la raison sociale Paul Humbert, la Coudre-Neuchâtel, établissement horticole « La Prairie » par suite de remise de commerce.

4. Transfert à Neuchâtel du siège de la maison André Golay, précédemment aux Brenets. Titulaire : André-William-Albert Golay, à Neuchâtel. But : représentation des lubrifiants marque « Slip-Products » pour moteurs à explosion et produits similaires.

5. Radiation de la raison sociale Coréma S. A., à Chézard, fabrication et vente de machines et appareils, notamment de machines de bureau, par suite du transfert du siège de la raison à Genève.

6. Radiation de la raison sociale Hitz Frères, à la Chaux-de-Fonds, importation et commerce de bestiaux et viande en gros, l'associé Roger Hitz s'étant retiré de la société. L'associé Alfred Hitz continue les affaires comme entreprise individuelle sous la raison sociale : Alfred Hitz.

8. Radiation de la raison sociale Henri Jaquet, à Peseux, fabrication d'enseignes et chiffres en métaux « Monofix », la faillite du titulaire ayant été clôturée.

9 octobre. Radiation de la raison sociale Casilac, Georges Voyame, à Neuchâtel, exportation d'articles industriels, par suite de cessation de commerce.

10. Modification des statuts société Sofipar S. A., Société financière et de participations, à Travers, cette dernière ayant décidé : 1o de réduire son capital social de 1,000,000 de francs à 200,000 fr. par le remboursement d'une somme de 400 fr. sur chacune des 2000 actions de 500 fr. formant le capital social ; 2o de réduire la valeur nominale de chaque action de 500 francs à 100 fr.

11. Transfert à Neuchâtel du siège de la société Francis Hoffmann, Askania Watch, précédemment à Zurich. Le titulaire est : Francis Hoffmann, à Neuchâtel.

26. Sous la raison sociale Lovaco S. A. (Lovaco Ltd.) au Locle, il a été constitué une société anonyme ayant pour objet la fabrication et le commerce d'horlogerie. Capital social : 60,000 fr. Président : Edmond-Georges Fallot, au Locle, secrétaire: Fritz-André Robert-Charrue, au Locle.

Le championnat de football des corporations de Neuchâtel et environs

Opiniâtre résistance du F.-C. Typo

Après la belle partie fournie il y a huit jours par le team des imprimeurs-rédacteurs face aux « Caloriens », on était curieux de voir ce qu'il ferait contre des joueurs plus puissants physiquement et techniquement, en l'occurrence ceux du F. C. Favag qui sont en majeure partie des Suisses alémaniques qui opéraient jadis avec des clubs de catégories supérieures de leur région.

Disons tout de suite que le F. C. Typo fit une belle partie et qu'il ne succomba finalement que par un but d'écart, ce qui est plus qu'honorable pour un club qui en est à ses débuts. Ces joueurs luttèrent jusqu'à la dernière minute avec l'espoir d'arracher le match nul, mais devant l'impossibilité, ils s'inclinèrent. La partie fut d'abord très partagée, chaque « team » manqua tour à tour de belles occasions d'ouvrir la marque, soit par précipitation, soit par manque de précision. Mi-temps : 0 à 0.

A la remise en jeu, Favag « scora » une première fois par Zing, sur passe de Link. Ce but donna du courage aux joueurs du F.C. Typo qui attaquèrent avec une volonté farouche et égalisèrent par Rodari, qui, sur faute du gardien de Favag, s'empressa de loger le ballon au fond des filets. L'espoir renaissait subitement ; serait-ce le match nul ? Hélas ! non, car sur un mauvais dégagement d'un défenseur des typographes, le centre-demi du F. C. Favag, Bärlocher, arrêta le ballon de la poitrine, le contrôla et, d'un shot puissant, l'expédia dans le but de Blank.

Les deux teams firent de belles choses au cours de la partie, mais Favag avait plus d'entraînement et ses joueurs ne se relâchèrent à aucun moment. Chez les imprimeurs-rédacteurs, la défense reste le point fort, tandis que chez les avants le manque de routine et d'expérience de la compétition compromirent le partage des points.

Les fantaisies de Brunette

Aux Charmettes, le stade communal a été le théâtre d'un exploit des joueurs du F. C. Brunette-Suchard de Serrières, qui, après avoir été vaincu il y a huit jours par un score écrasant de 7 buts à 0, battent avec netteté les joueurs de l'alliance Calorie-Vuilliomenet.

Comme la saison passée, Brunette-Suchard est l'équipe à surprises, dont les adversaires ne savent jamais quelle tactique adopter contre les caprices de ses joueurs. Le résultat ci-dessus en est la preuve, comme ce fut déjà le cas il y a 15 jours lors de la rencontre contre Commune B (5-2).

Que dire du vaincu ? Comme la saison passée, il part d'un bien mauvais pas, mais il doit se réhabiliter lors de ses prochains matches et céder la lanterne rouge à plus malchanceux que lui.

La rencontre Commune A - Commune B a été renvoyée.

Classement

	J.	G.	N.	P.	p.	c.	Pts
Jura Mill . .	4	4	0	0	14	1	8
Commune A .	3	3	0	0	17	4	6
Brunette . . .	4	2	0	2	11	15	4
Favag	1	1	0	0	2	1	2
Commune B .	3	1	0	2	5	8	2
Typo	5	1	0	4	6	16	2
Calorie/Vuil.	4	0	0	4	7	17	0

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Des entreprises horlogères quitteront-elles le canton ?

Les excès de la fiscalité provoquent du mécontentement

Un journal neuchâtelois annonçait hier que deux importantes maisons d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, les fabriques Breitling et Morf, avaient l'intention de quitter les Montagnes pour la région de Morges, ceci dans un but fiscal.

Nous nous sommes renseignés à source sûre, et nous pouvons préciser quelque peu les bruits dont notre confrère s'est fait l'écho.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, l'entreprise Breitling transfèrera au printemps son siège à Genève où elle possède déjà une succursale de vente. Par contre, la fabrique restera à la Chaux-de-Fonds, du moins pour le moment. Il semble toutefois que ce sont avant tout des raisons commerciales qui ont exigé ce déplacement. En effet, les clients étrangers arrivant pour la plupart en avion accèdent mieux à Genève qu'à la Chaux-de-Fonds.

Il n'en reste pas moins que si le canton conservera le bénéfice de l'activité économique de la maison Breitling, il perdra, par suite du déplacement du siège social, d'importants revenus fiscaux.

Quant à l'entreprise Morf, ou plus précisément la maison Emo S.A., il est aussi question du déplacement éventuel de son siège social dans la région de Morges, et ceci principalement pour des raisons fiscales.

On nous a confirmé à l'Office économique cantonal que d'autres industriels manifestaient les mêmes intentions.

Bien entendu, les pouvoirs publics suivent de près ces affaires et feront tout leur possible pour retenir chez nous ces entreprises. Mais à quel prix ? Sans doute devront-ils consentir des réductions fiscales... Dans ce cas, ne vaudrait-il pas mieux réduire quelque peu les taux de la nouvelle loi d'impôt ? Une motion dans ce sens est déposée sur le bureau du Grand Conseil. Il serait temps de l'étudier.

Les nouvelles charges fiscales neuchâteloises, nous l'avons démontré récemment dans une série d'articles, sont trop lourdes dans de nombreux cas, en particulier pour les petits rentiers et les personnes morales. Un mécontentement se manifeste et il importe d'y remédier, car les excès de la fiscalité risquent d'avoir de graves conséquences ; ils provoquent en effet la fuite des contribuables vers d'autres lieux plus hospitaliers du point de vue fiscal.

J. H.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Une grande dame

Lors de la conférence qu'elle fit en notre ville, la princesse Bibesco arriva à l'Université avant l'heure fixée, afin de voir la salle et d'en essayer l'accoustique. Reconduite à Grandson par une personne de Neuchâtel, elle dit à celle-ci :

« Je voudrais vous charger d'un message. Je n'ai pas pu revoir le concierge de l'Université, qui a été si aimable et plein d'attentions envers moi. Il m'a ouvert une pièce pour que je puisse m'y reposer et m'a apporté une tasse de thé. Voulez-vous l'en remercier encore de ma part ? »

Que voilà donc une vraie grande dame !

NEMO.

Deux automobilistes chanceux

Hier soir, vers 23 h., une voiture bernoise qui descendait des Cadolles a dérapé dans le virage qui aboutit à la rue du Plan, puis elle a heurté la bordure du trottoir, s'est retournée sur le côté, a glissé une vingtaine de mètres dans cette position pour venir heurter enfin un immeuble et se retourner fond sur fond cette fois-ci.

Par chance, les deux occupants sont sortis indemnes de l'accident. Mais la voiture a passablement souffert.

Un record battu !

Il n'est pas inutile de souligner que le canton de Neuchâtel a été l'un des premiers qui ait terminé, dimanche, le dépouillement du scrutin. Ce record est dû à la célérité avec laquelle le chancelier d'Etat et ses collaborateurs ont travaillé.

VIGNOBLE

COLOMBIER

Vendange au sol

Vendredi à 20 heures, à l'entrée de Colombier, un char de vendanges a été heurté à l'arrivée par une automobile venant de Cortaillod. Une gerle est tombée sur la chaussée, s'est défoncée et son contenu s'est répandu.

BOUDRY

Chute d'un motocycliste

(c) Dimanche, peu avant midi, un motocycliste bâlois qui avait pris le tournant de l'hôtel du Lion d'Or à l'extrême droite a heurté le trottoir avec son tuyau d'échappement et a fait une chute heureusement sans gravité. La motocyclette a pu être réparée immédiatement. La police a fait son enquête.

Congé supplémentaire

(c) La récolte se révélant plus abondante que l'on ne pensait et les vendangeurs ne pouvant commencer le travail qu'après 7 heures pour le finir à 17 h. 30 déjà, les vendanges dureront plus longtemps que cela était prévu. Pour cette raison, la commission scolaire a fixé la rentrée des classes au jeudi 1er novembre au lieu du mardi 30 octobre.

MARIN

Le Conseil général siège à la lueur des chandelles

(c) Le Conseil général s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. Paul Maumary. En raison d'une panne générale d'électricité, la salle est éclairée au moyen de bougies disposées en hâte sur les tables.

Vente de deux parcelles de terrain. — Le Conseil communal soumet deux promesses de vente de terrain à bâtir dans le quartier des Essertons, près de la gare, soit 899 m², à Mme Netty Perrinjaquet et 1079 m² à M. Walter Berner. Les conditions de vente sont identiques à celles faites aux acquéreurs précédents, soit 5 fr. le m² et obligation de construire une maison d'habitation dans un délai de 2 ans. Après ces transferts, la commune disposera encore de deux parcelles de terrain. La vente est approuvée à l'unanimité.

Demande de crédit pour l'aménagement du quartiers des Essertons. — Lors de la vente de différentes parcelles de terrain aux Essertons, la commune a pris l'engagement d'aménager ce quartier, ce qui amène le Conseil communal à solliciter les crédits suivants : construction d'un chemin et d'un canal-égout, Fr. 8300.—, établissement d'une conduite d'eau de 100 mètres et d'un hydrant, Fr. 4600.—, construction d'une ligne électrique, Fr. 1500.—, soit une dépense totale de Fr. 14,400.— qui pourra être prélevée en bonne partie sur les fonds spéciaux. Après préavis favorable de la commission des travaux publics, l'assemblée vote le crédit à l'unanimité en recommandant l'emploi de tuyaux d'un plus gros calibre pour le canal-égout.

Demande de crédit pour l'élargissement d'un sentier et d'un chemin. — Dans le but d'élargir à 1 m. 50 le sentier très fréquenté qui traverse les Vergers des Fontaines, entre le village de Marin et la Cité Martini, le Conseil général est appelé à voter un crédit de 500 fr. nécessaire à l'achat d'une bande de terrain de 50 cm. D'autre part il est appelé à se prononcer sur le transfert au domaine public communal d'un chemin cédé gratuitement à la commune par la compagnie du chemin de fer Berne-Neuchâtel ainsi que sur l'acquisition de Mme Louise Herren et de M. Albert Probst, d'une bande de terrain de un mètre pour élargir le chemin en question. Une entente n'a pas pu intervenir avec l'hoirie Vessaz, autre propriétaire bordier qui présentait des conditions inacceptables pour la commune. Une proposition de renvoi au Conseil communal de M. Henri Jeanrenaud qui qualifie le projet de raccommodage sans valeur est écartée puis le projet est approuvé à une forte majorité.

Dans les « divers », M. Marcel Banderet suggère la création d'un album où seraient rassemblées les photographies des anciens immeubles du village ce qui permettra plus tard, de se faire une idée de l'aspect de notre agglomération qui se transforme peu à peu.

SAINT-BLAISE

Une jeune fille renversée par une moto

(c) Dimanche après-midi, à 13 h. 45 environ, une jeune fille de la localité, Mlle C. R. a été renversée par un motocycliste alors qu'elle traversait la route cantonale à la hauteur de la rue de la Directe. Le choc a été très violent et la victime a été assez gravement blessée aux jambes. Elle fut transportée au domicile d'un médecin qui, fort heureusement, n'a pas diagnostiqué de fractures.

Noces d'or

(sp) Le 28 octobre, M. et Mme R. Schneider-Hug ont célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage, entourés de leurs enfants et petits-enfants.

Réception de M. Gaston Clottu

(c) Sitôt après que l'élection de M. Gaston Clottu au Conseil national fut connue, un groupe de ses amis politiques organisèrent une petite réception à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Saint-Blaise.

Au cours de cette réunion présidée par M. Paul Virchaux, président du groupe libéral de Saint-Blaise, des félicitations et des propos aimables furent adressés au nouvel élu par M. Sydney de Coulon, conseiller aux Etats et président cantonal de la démocratique libérale, à qui appartiendra le plaisir de présenter M. Clottu au parlement fédéral. M. Marcel Roulet, vice-président du Conseil communal de Saint-Blaise apporta le salut de l'autorité communale et remit au nouveau conseiller national une magnifique gerbe de fleurs. D'autres personnes prirent encore la parole, notamment M. William Miéville, président du Conseil général et M. Jean DuBois, journaliste et conseiller communal à Peseux.

BEVAIX

Arrestation d'un voleur

La police cantonale a arrêté hier matin, entre Boudry et Bevaix, un Confédéré alémanique du nom de M., recherché par les autorités vaudoises pour le vol d'un vélo et pour un cambriolage commis à Onnens.

RÉGIONS DES LACS

BIENNE

Un jardinier tué par une explosion

Hier matin, après 7 heures, les premiers secours de la police municipale étaient appelés au Bierkellerweg, où un terrible accident s'était produit. Dans les anciennes caves où son entreprise possédait des serres et des entrepôts, M. W. Obrist, maître-jardinier, venait d'être tué par une explosion de benzine. L'enquête est en cours, et nous en ignorons pour le moment les résultats.

Selon un témoin oculaire, cependant, l'accident se serait déroulé comme suit: à 7 h. 20, les habitants du quartier entendirent Mme A. Obrist appeler au secours et virent des flammes jaillir des anciennes caves à bière. Les pompiers, immédiatement avisés, durent établir de longues conduites avant d'être en mesure d'éteindre l'incendie qui s'était déclaré. Une épaisse fumée s'était produite entre temps et les sapeurs-pompiers tentèrent d'arriver dans la cave incendiée en pénétrant, munis de masques à gaz, dans une cave attenante, dans laquelle sont cultivés des champignons. Ils arrivèrent malheureusement trop tard, M. Obrist avait déjà succombé.

Quelques bidons de benzine avaient explosé, probablement mis en feu par une lampe à pétrole que le malheureux utilisait pour travailler.

CUDREFIN

Un concert apprécié

(c) Se trouvant à Cudrefin pour la séance annuelle de leur Amicale, la fanfare et les tambours du Bat. ter. 162 ont donné au temple de Montet un concert fort apprécié au bénéfice de l'Oeuvre de l'infirmière visiteuse de Cudrefin et environs.

L'auditoire a passé là des instants fort agréables.

AUX MONTAGNES

LE LOCLE

Une ferme est entièrement détruite par un violent incendie à la Jaluse

Notre correspondant du Locle nous écrit :

Un violent incendie a complètement détruit, lundi après-midi, la ferme, Jaluse 4, occupée par la famille de M. Abram Gerber, agriculteur, et propriété de MM. Matile père et fils.

L'alarme a été donnée à 14 h. 40 et cinq minutes après, les agents, les premiers secours et les groupes de renfort étaient sur les lieux. Ils se trouvèrent face à un brasier ardent, toute la ferme étant en feu.

Malgré l'intervention des pompiers, l'immeuble de construction vétuste fut bientôt réduit en cendres. Tout est resté dans les flammes : le fourrage, une partie du mobilier, la récolte, le foin. Seuls les porcs ont pu être sauvés, de même que le bétail qui pâturait non loin de la ferme.

Les causes de l'incendie sont très difficiles à déterminer. On a de sérieuses raisons de penser que des braises étant tombées du fourneau de la cuisine dans un tas de buchilles de bois, ces dernières s'enflammèrent et, comme la cuisine est entièrement construite en bois (sauf le fond) le feu se communiqua rapidement à la grange qui se trouve au-dessus. Le feu trouva l'aliment qui lui convenait.

A 18 h. 15, le tocsin se mit à sonner et les cornettes à battre le rappel des hommes de la compagnie 11 qui devaient remplacer les hommes de la première heure, mouillés par l'eau répandue vainement pour vaincre le feu.

A noter qu'un ouvrier italien qui logeait dans cette ferme a perdu tous ses biens, soit ses deux complets et une certaine somme d'argent.

Cet incendie a causé un certain émoi dans la population.

LA CHAUX-DE-FONDS

Une moto volée retrouvée

(c) Dans la nuit de vendredi à samedi, une moto stationnée sur la place du Marché, a été volée par un inconnu. La machine a été retrouvée, en très mauvais état, dans la journée de lundi, au bord de la route des Planchettes, par un agent chargé de convoyer un malade.

L'enquête menée jusqu'ici n'a pu découvrir le coupable.

VAL-DE-RUZ

DOMBRESSON

Un piéton renversé par un motocycliste

(c) Dimanche après-midi, peu après 14 h. 30, un motocycliste de Cortaillod, M. L. B., en voulant doubler le trolleybus, a renversé un piéton qui longeait le trottoir à l'entrée ouest du village.

Le motocycliste et sa femme sont également tombés; ils n'ont été que légèrement blessés.

A LA FRONTIÈRE

Une ferme détruite par le feu près de Morteau

Tous les bâtiments d'une ferme et la récolte entière de l'année qu'ils contenaient ont été détruits par un incendie à Montlebon, près de Morteau. Le bétail, qui se trouvait dans les prés, a été épargné. Les dégâts sont évalués à près de vingt millions de francs français.

Le feu a été provoqué par un court-circuit.

Monsieur Albert Pieren ;
Monsieur et Madame Achille Meyer-Matthey ;
Madame et Monsieur John Pieren-Mouret et leurs enfants Chantal et Anne-Karine,
les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame Albert PIEREN
née Germaine GAMICHON

leur très chère épouse, maman, grand-maman, tante et parente, enlevée à leur tendre affection, à l'âge de 59 ans, après une longue maladie supportée avec courage.

Neuchâtel, le 29 octobre 1951.
(Côte 7)

Nous disons bienheureux ceux qui ont souffert patiemment.
Jacques 5 : 11.

L'enterrement, sans suite, aura lieu mercredi 31 octobre, à 15 heures.

Culte pour la famille au domicile mortuaire, à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Je suis le premier et le dernier et le vivant. 1 Apo. 17-18.

Monsieur et Madame Marc Bridel-Wasem et leurs enfants Marc et Jacqueline, à Neuchâtel ;
Mademoiselle Cécile Grosjean, à Gossau ;
Monsieur et Madame Auguste Krieg-Grosjean, à Lignières,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente,

Madame
veuve Etienne BRIDEL
née Elise GROSJEAN

que Dieu a reprise à Lui, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 73 ans.

Neuchâtel, le 29 octobre 1951.

Il essuiera toute larme de leurs yeux et la mort ne sera plus ; il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur. Apo. 21 : 4.

L'inhumation, avec suite, aura lieu à Bevaix.

Culte au temple de Bevaix, mercredi 31 octobre, à 15 heures.

Domicile mortuaire : Hôpital Pourtalès.

On ne touchera pas

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son fils unique afin que celui qui croit en lui ait la vie éternelle.

Monsieur Alexis Kaech, ses enfants et petite-fille ;
Monsieur Georges Kaech ;
Monsieur et Madame Edgar Kaech-Schaer et leur petite Monique,
ainsi que les familles parentes et alliées Emery, Ganière, Kaech, Miserez, Asper, Stoeckli et Schaer,
ont la profonde douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très chère et regrettée épouse, maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie,

Madame Alexis KAECH
née Louisa Ganière

que Dieu a reprise à leur tendre affection après une longue et pénible maladie, supportée avec courage et résignation, samedi 27 octobre, munie des saints sacrements de l'Eglise.

Neuchâtel, le 27 octobre 1951.
(Fontaine-André 2)

L'ensevelissment, sans suite, aura lieu mardi 30 octobre, à 13 heures.

Culte au domicile mortuaire : hôpital de la Providence, à 12 h. 45.

L'office de requiem sera célébré le mardi à 7 heures à l'église catholique.

R. I. P.

Prière de ne pas faire de visites

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Au soir de la vie, Jésus dit : « Jouis du repos éternel ! »

Madame Louisa Schild, ses enfants et son petit-fils ;
Monsieur Henri Schild, à Neuchâtel ;
Monsieur André Schild, à Bâle ;
Madame et Monsieur Roger Bourquin et famille, à Fontainemelon ;
Madame Marie Schild et famille, à Cortaillod ;
Madame et Monsieur Abel Vaucher et famille, à Faoug ;
Monsieur et Madame Numa Schild et famille, à Lausanne ;
Madame et Monsieur Jules Ozellez et famille, à Lausanne ;
Madame et Monsieur Charles Gut et famille, à Zurich ;
Madame veuve Ida Kropf et famille, à Dombresson ;
les enfants de feu Walther Monnier-Kropf ;
Monsieur et Madame Alphonse Kropf et famille, à Fontainemelon ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Frédéric-Albert SCHILD

leur très cher époux, père, grand-père, frère, beau-père, beau-frère, oncle, cousin et parent, enlevé à leur tendre affection dans sa 67me année, après une longue maladie.

Neuchâtel, le 28 octobre 1951.
(Monruz 80)

J'ai patiemment attendu l'Eternel. Il s'est tourné vers moi et Il a ouï mon cri. Ps. 40 : 2.

L'inhumation, sans suite, aura lieu mardi 30 octobre à 15 heures.

Domicile mortuaire : hôpital Pourtalès, Neuchâtel.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

L'Eternel est mon berger; je ne manquerai de rien. Ps. 23.

Que le Seigneur incline vos cœurs à l'amour de Dieu et à la patience de Christ. II Thess. 3 : 5.

Monsieur Henri Rieckel-Jeanneret, à la Chaux-de-Fonds, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, à Genève, à Londres et à la Chaux-de-Fonds ;
les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Madame et Monsieur Paul Perret-Jeanneret, pasteur, à Zurich, à Neuchâtel, à Saint-Blaise, à Rio-de-Janeiro et à la Chaux-de-Fonds ;
Madame veuve Félix Jeanneret, à Lausanne, ses enfants et petits-enfants, à Zoug, à la Chaux-de-Fonds et à Lausanne ;
Mademoiselle Constance Leuba, sa fidèle et dévouée compagne depuis 32 ans,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de leur chère belle-sœur, tante, grand-tante, arrière-grand-tante, amie et parente,

Mademoiselle BERTHE JEANNERET

que Dieu a reprise à Lui, lundi 29 octobre dans sa 89me année.

La Chaux-de-Fonds, le 29 octobre 1951.

L'incinération, sans suite, aura lieu mercredi 31 courant, à 15 h.

Culte au domicile dans la plus stricte intimité, à 14 h. 30.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire : rue Fritz-Courvoisier 17.

Prière de ne pas faire de visites

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

Séance extraordinaire du Grand Conseil neuchâtelois

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A l'article premier, M. **Girard** demande qu'on élimine les mots « dans les limites des règlements de police communaux ». Il ne faut pas enlever un droit dès qu'on l'accorde. Son idée, d'ordre doctrinal, c'est que les sonneries de cloches doivent être réglées par des ententes directes ou conventions entre Eglises et communes. En effet, du moment que les relations entre les Eglises et l'Etat sont maintenant réglées par voie concordataire dans notre canton, il serait logique d'appliquer cette façon de procéder dans l'affaire en cause ici. Un règlement de police est un acte unilatéral de l'autorité. M. Girard souhaite une convention librement consentie par les paroisses et les communes pour régler la sonnerie des cloches.

M. **Corswant** (pop.) estime au contraire qu'il faut un règlement général.

L'amendement de M. Girard ne fait que deux voix.

A l'art. 3, plusieurs amendements de forme sont également déposés et opposés. En définitive, la loi, amendée dans le sens demandé par M. Ch. Borel (que soient toujours mentionnées les Eglises et les associations religieuses) est acceptée.

LES MOTIONS

L'assurance vieillesse

M. **Corswant** (pop.) développe sa motion demandant l'extension de l'aide à la vieillesse. Le Conseil d'Etat, au terme de cette motion, devrait être chargé d'étudier des dispositions cantonales assurant à tous les vieillards ayant droit à l'aide complémentaire ou assistés, des ressources correspondant, si possible, aux normes qu'il a lui-même fixées comme limites de revenus pour bénéficier de cette aide, soit 200 fr. pour une personne seule et 300 fr. pour un couple.

Le motionnaire voudrait éventuellement que le canton fasse usage de son droit d'initiative sur le plan fédéral pour que l'aide soit acceptée aussi sur ce terrain-là où la capitalisation des fonds de l'A.V.S. devient abusive. En terminant, M. Corswant met en parallèle la grandeur de la dépense qui devrait être engagée ici et celle votée par le peuple pour le réseau routier. Nos vieillards valent bien nos routes.

M. **Camille Brandt**, chef du département de l'intérieur, accepte la motion pour étude non sans lui apporter d'importantes modifications. D'abord, l'orateur s'en tiendra au terrain cantonal. Le Conseil d'Etat n'entend nullement demander sur le plan fédéral une autre utilisation des fonds centraux de l'A.V.S. : il serait peu moral d'exiger de la jeune génération des sacrifices sur les cotisations qu'elle verse actuellement.

En revanche, dans le cadre cantonal, dès le dépôt de la motion Corswant, le Conseil d'Etat s'est préoccupé du problème. Il viendra, à la séance ordinaire de novembre, devant le Grand Conseil avec un rapport prévoyant une aide complémentaire dont le total sera de quelque 500.000 fr. Etant donné l'ampleur de ce chiffre, il faudra soumettre ce décret à la votation populaire.

Par ailleurs, M. Brandt rappelle toutes les aides déjà consenties à nos vieillards au cours des années et des mois écoulés. Toute une série de mesures complémentaires ont déjà été accordées, ce qui a fait dire à un fonctionnaire central de l'A.V.S. que notre canton était généreux dans ce domaine. Le représentant du Conseil d'Etat, pour les nouvelles mesures envisagées, a déjà pris contact avec les communes qui, dans l'ensemble, n'ont pas fait d'objections sur cette aide complémentaire qui s'échelonnera de 1952 à 1955.

La motion Corswant est acceptée par 57 voix.

Allocations pour retraités

M. **Luc de Meuron** (soc.) demande, par voie de motion également et étant donnée la hausse du coût de la vie, des allocations de renchérissement substantielles aux pensionnés de l'Etat. Sans doute pourrait-on dire que tout le problème des caisses de pension est à l'étude et qu'il faut attendre sa solution pour prendre une décision. Mais l'indice du coût de la vie a pris des proportions inquiétantes ; il est à 169. Sa hausse constante frappe durement surtout les petits retraités. La Chaux-de-Fonds, par exemple, n'a pas craint de prendre des mesures. Il faut que celles de l'Etat soient substantielles tant pour l'allocation de base qui doit être de 30 % que pour l'allocation fixe.

M. **Edm. Guinand**, chef du département des finances, a eu le temps, depuis le mois de mai, d'examiner ce problème. Il a procédé à des comparaisons avec la Confédération. Nos normes étaient parfois supérieures et, d'une façon générale, nos retraités avaient le 50 % de leur ancien salaire. Le Conseil d'Etat, dès lors, après l'échec essuyé devant le peuple par la loi sur les traitements des fonctionnaires, a pensé qu'il n'aurait pas été très indiqué de revenir face à l'électeur avec un projet sur les pensionnés. Il pense englober les allocations qui leur sont destinées dans un projet général prévoyant aussi des allocations pour les fonctionnaires et qui sera déposé à la session ordinaire de cet automne. Ces allocations seront-elles substantielles ou non ? Le chef du département des finances devra tenir compte de tous les éléments en cause.

La motion de Meuron est acceptée par 60 voix.

Mesures de contrôle des bars-dancings

M. **Humbert-Droz** (soc.) développe une motion pour dénoncer le danger que constitue le fait que, dans les tea-rooms, on puisse désormais consommer de l'alcool. Il brosse un tableau des effets sur les jeunes filles qui fréquentent de tels établissements. Le péril, c'est celui des spiritueux, non celui du vin. Il faut interdire absolument les premiers dans les tea-rooms. Le motionnaire aborde ensuite la question des bars. Il cite des directeurs d'établissements pénitentiaires qui, parlant de leurs détenus, remarquent qu'ils ont beaucoup fréquenté les bars et les dancings.

La jeunesse est extrêmement tentée par ces fréquentations. Et M. Humbert-Droz de dénoncer, en particulier, certaines danses comme le be-bop.

Séance levée à 18 heures.

Interpellations

Les interpellations suivantes ont été déposées. Elles seront développées dans la séance de ce matin :

« En date du 8 août 1951, le vignoble de notre canton, et notamment celui sis à l'est de Neuchâtel, fut sérieusement endommagé par la grêle. Ces ravages se répètent fréquemment, entraînant une perte considérable pour les propriétaires de vignes. Le Conseil d'Etat est-il à même de renseigner le Grand Conseil au sujet de l'efficacité de la fusée antigrêle employée dans certaines régions de notre pays ? Si cette intervention se révèle efficace, le Conseil d'Etat serait-il disposé à conseiller l'installation de ces engins et à coordonner une action embrassant l'ensemble du vignoble neuchâtelois ? » — Werner Rüsch et consorts.

~~~

« Le Conseil d'Etat est-il en mesure de fournir au Grand Conseil des renseignements sur le conflit qui l'oppose à certaines commissions scolaires dans la question de l'assurance scolaire ? » — Hermann Guinand.

~~~

« L'augmentation du coût de la vie préoccupe de vastes cercles et tout particulièrement les personnes de condition dépendante se trouvant au service des administrations publiques et des entreprises de l'économie privée.

» A fin septembre 1951, l'indice du coût de la vie atteignait le chiffre de 169 et la tendance à la hausse persiste. Il en résulte pour de nombreux salariés une situation difficile.

» Afin de rétablir leur pouvoir d'achat, les autorités fédérales et celles de nombreux cantons et communes, ainsi que de nombreux chefs d'entreprises, suivant aux recommandations de leurs associations centrales, ont procédé à un ajustement.

» Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'entrer dans cette voie ? Quelles mesures envisage-t-il pour rétablir la situation des titulaires de fonctions publiques du canton ? » — Emile Losey et consorts.

~~~

« Les soussignés demandent au Conseil d'Etat de dire au Grand Conseil quelles sont ses intentions en ce qui concerne le versement d'allocations de renchérissement, pour 1951, au personnel de l'Etat, y compris le corps enseignant. » — Henri Perret et consorts.

Motion

« Considérant que la loi fédérale sur la constitution de réserves de crise par l'économie privée, du 3 octobre 1951, permet de stimuler l'activité économique et d'en atténuer les fluctuations en période de dépression, que les mesures adoptées au fédéral gagneront en efficacité si les cantons et les communes encouragent de leur côté la constitution de réserves de crise, les soussignés invitent le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil les dispositions législatives prévoyant l'application de mesures semblables à l'impôt direct et donnant la faculté aux communes de les étendre également à l'impôt communal. » — Jules-F. Joly et consorts.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 29 octobre. Température : Moyenne : 10,1 ; min. : 7,9 ; max. : 14,1. Baromètre : Moyenne : 723,7. Eau tombée : 0,3. Vent dominant : Direction : sud-sud-est ; force : faible le matin. Etat du ciel : ciel variable, très nuageux à légèrement nuageux, un peu de pluie pendant la nuit.

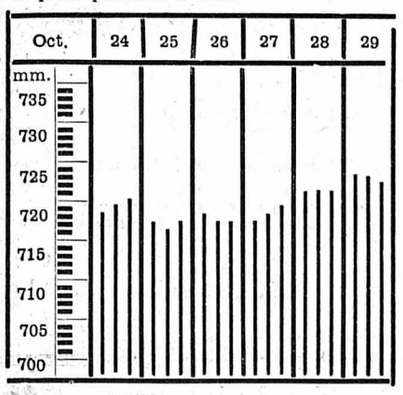

Niveau du lac, 28 octobre, à 7 h. 30: 429.21
Niveau du lac, du 29 oct., à 7 h. : 429.21

Prévisions du temps. — Mardi, temps partiellement ensoleillé avec ciel variable. Tendance au fœhn. Doux en plaine.

Naissances

Monsieur et Madame Willy ALLEMANN-BARBEY ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fils

Bernard - André

le 29 octobre 1951

La Coudre, Avenue du Vignoble 21 — Neuchâtel, Maternité

Rédacteur responsable : R. Braichet
Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel
~~~